

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 11

NOVEMBRE 2019



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision modifiant la décision DEC190670SGCN relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 19/11/2019 - - DEC192937SGCN..... p.15

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 13/06/2019 - - DEC191606SGCN..... p.16

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision portant nomination de Mme Carole Chrétien aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises (DRE) - 12/11/2019 - - DEC192927DAJ..... p.17

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant nomination de Mme Vanessa Ferrez aux fonctions de responsable du service gestion et valorisation des campus de la délégation Ile-de-France Villejuif - 01/09/2019 - - DEC192916DR01..... p.18

Décision portant nomination de Mme Valérie LALANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) - 07/06/2019 - - DEC192877DR01..... p.19

Décision portant nomination de M. Frédéric BRAHAMI, directeur de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA). - 27/11/2019 - - DEC192696INSHS..... p.21

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle MEBOLD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3563 intitulée Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie (EFLUVE)

- 11/06/2019 - - DEC192835DR01..... p.22

DR02

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Sassi, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation (CBI) - 14/10/2019 - - DEC192707DR02..... p.24

Décision portant nomination de M. Jamal ATIF en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 21/11/2019 - - DEC192851INS2I..... p.25

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle Souprayen assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR) - 19/09/2019 - - DEC192513DR02..... p.26

Décision portant nomination de M. Christophe Hélyary aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris - 21/06/2019 - - DEC191666DR02..... p.27

Décision portant nomination de M. Daniel Rose aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE) - 13/09/2019 - - DEC192478DR02..... p.28

Décision portant nomination de Monsieur Eric GUILYARDI aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) à INSU. - 22/11/2019 - - DEC192815INSU..... p.29

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Uher aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS) - 30/07/2019 - - DEC192129DR02..... p.30

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Tourneur, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris (CR2P) - 29/07/2019 - - DEC192119DR02..... p.32

Décision portant nomination de M. Jean-Marie Chassot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7587 intitulée Institut Langevin - 19/07/2019 - - DEC192062DR02..... p.33

Décision portant nomination de M. Christian Dorme aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7587 intitulée Institut Langevin - 19/07/2019 - - DEC192061DR02..... p.34

Décision portant nomination de Mme Aurélie Lloret aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7083 intitulée Gulliver - 19/07/2019 - - DEC192055DR02..... p.35

Décision portant nomination de M. Bernard Mathieu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP) - 12/07/2019 - - DEC192001DR02..... p.36

Décision portant nomination de Mme Amélie Chimènes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7206 intitulée Eco-anthropologie (EAE) - 12/07/2019 - - DEC191999DR02..... p.37

Décision portant nomination de M. Gaël Coupin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - 18/03/2019 - - DEC190982DR02..... p.38

Décision portant nomination de M. Toufik El Atmani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - 18/03/2019 - - DEC190983DR02..... p.40

Décision portant nomination de Mme Céline Barthonnat aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - 20/05/2019 - - DEC191482DR02..... p.42

Décision portant nomination de Mme Frédérique Mélanie aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - 17/06/2019 - - DEC191483DR02..... p.43

Décision portant nomination de Mme Jamila Méliani aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique - 06/06/2019 - - DEC191582DR02..... p.44

Décision portant nomination de M. Thomas Aubineau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux - 07/06/2019 - - DEC191586DR02..... p.45

Décision portant nomination de Mme Isabelle Marlart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7167 intitulée Chimie moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux - 07/06/2019 - - DEC191588DR02..... p.46

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent Kappes, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine - 13/06/2019 - - DEC191613DR02..... p.47

Décision portant nomination de Mme Zaina Elmir aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - 08/07/2019 - - DEC191618DR02..... p.48

Décision portant nomination de Mme Isabelle Genois aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris -

21/06/2019 - - DEC191665DR02..... p.49
Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC) - 01/10/2019 - - DEC192612DR02..... p.50
Décision portant nomination de Mme Aude Michel-Tourgis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaciauX - 21/06/2019 - - DEC191668DR02..... p.52
Décision portant nomination de Mme Béatrice Bault aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses - 21/06/2019 - - DEC191670DR02..... p.53
Décision portant nomination de M. Jean-Marc Krafft aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - 21/06/2019 - - DEC191671DR02..... p.54
Décision portant nomination de Mme Claire Beauvineau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9187 intitulée Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie - 28/06/2019 - - DEC191771DR02..... p.55
Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) - 28/06/2019 - - DEC191776DR02..... p.56
Décision portant nomination de M. Alexandre Didelet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - 05/07/2019 - - DEC191875DR02..... p.57
Décision portant nomination de M. Francis Cassagne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - 05/07/2019 - - DEC191880DR02..... p.58
Décision portant nomination de Mme Isabelle Bellier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8234 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE) - 05/07/2019 - - DEC191882DR02..... p.60
Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP) - 05/07/2019 - - DEC191884DR02..... p.61
Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP) - 05/07/2019 - - DEC191885DR02..... p.62
Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie Berjon, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - 08/07/2019 - - DEC191907DR02..... p.63
Décision portant nomination de Mme Elodie Bonnet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - 12/07/2019 - - DEC191996DR02..... p.64
Décision portant nomination de M. Thierry Delaveau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative - 12/07/2019 - - DEC191997DR02..... p.65
Décision portant nomination de Mme Sophie Lafosse aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7206 intitulée Eco-anthropologie (EAE) - 12/07/2019 - - DEC191998DR02..... p.66

DR04

2019

Décision portant fin de fonctions de Monsieur François LEBLANC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) ç INSU. - 22/11/2019 - - DEC192804INSU..... p.67

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne POTTIER assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay - 12/11/2019 - - DEC192416DR04..... p.68

Décision portant cessation de fonctions de Mme Paloma FERNANDEZ-VARELA, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 15/11/2019 - - DEC192923DR04..... p.69

DR05

2019

Décision portant nomination de Mme Christine Noiville aux fonctions de directrice, Mme Sandra Laugier et M. Xavier Philippe en qualité de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne. - 27/11/2019 - - DEC192840INSHS..... p.70

DR06

2019

Décision portant nomination de M. Laurent SCHMITT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST - 21/06/2019 - - DEC191401DIST..... p.71

Décision portant nomination de Mme Claire FRANCOIS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST - 23/01/2019 - - DEC190340DIST..... p.72

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Arnaud François aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Centre Est (DR06) - 30/09/2019 - - DEC192591DAJ..... p.73

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions de chargée de mission - 30/09/2019 - - DEC192590DAJ..... p.74

DR07

2019

Décision portant fin de fonctions de Madame Nathalie HURET aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) ç INSU. - 22/11/2019 - - DEC192812INSU..... p.75

Décision portant nomination de M. Julien DEFFAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5240 intitulée Microbiologie, Adaptation et Pathogénie - 17/10/2019 - - DEC192691DR07..... p.76

DR08

2019

Décision portant nomination de M. Arnaud BEAUMONT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7252 intitulée « XLIM » - Xlim. - 30/08/2019 - - DEC192376DR08..... p.77

Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI. - 28/03/2019 - - DEC190998DR08..... p.79

Décision portant nomination de M. Xavier Rodier aux fonctions de directeur de l'USR3501 (MSH VL). - 27/11/2019 - - DEC192893INSHS..... p.81

Décision portant nomination de M. Cédric LEBAILLY aux fonctions de responsable par intérim du service du Partenariat et de la Valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes - 24/10/2019 - - DEC192784DR08..... p.82

DR11

2019

Décision portant nomination de Mme Marie-Christine LAGARDE ROUSSET en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 21/11/2019 - - DEC192853INS21..... p.83

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Luc JAFFREZO Directeur adjoint, et nomination de Monsieur Aurélien DOMMERGUE aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE). - 05/11/2019 - - DEC192739INSU..... p.84

DR12

2019

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marjorie SELVA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR 7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) - 01/10/2019 - - DEC192504DR12..... p.85

Décision portant nomination de M. Patrice BELLOT en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 21/11/2019 - - DEC192852INS2I..... p.86

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin en qualité de chargée de mission institut (CMI) (2) - 14/11/2019 - - DEC192814INP..... p.87

DR13

2019

Décision portant fin de fonctions de M. Marc Troussellier chargé de mission - 25/11/2019 - - DEC192526INEE..... p.88

Décision portant nomination de M Philippe WALEK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5281 intitulée Art-Dev - 13/11/2019 - - DEC192117DR13..... p.89

Décision de nomination de Madame Delphine Destoumieux-Garzon - 25/11/2019 - - DEC192527INEE..... p.90

DR14

2019

Décision portant fin de fonctions de Monsieur Gérard ELDIN aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) ç INSU. - 22/11/2019 - - DEC192817INSU..... p.91

Décision portant nomination de M. Michaël POUZENC directeur de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST) - 27/11/2019 - - DEC192880INSHS..... p.92

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gersende Fort aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR 5219 intitulée "Institut de Mathématiques de Toulouse" (IMT). - 08/11/2019 - - DEC192701INSMI..... p.93

Décision portant nomination de Madame Aurélie MARCHAUDON aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) ç INSU. - 22/11/2019 - - DEC192805INSU..... p.94

DR15

2019

Décision portant nomination de Mme Catherine DENAGE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB). - 02/09/2019 - - DEC192092DR15..... p.95

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Daugareilh, directrice et nomination de M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5114 intitulée Centre de droit compare du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC). - 04/09/2019 - - DEC192078INSHS..... p.97

Décision portant cessation de fonctions de Mme Guillemine DAFFE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) - 04/11/2019 - - DEC192830DR15..... p.98

Décision portant cessation de fonctions de M. Ronan Hervouet et nomination de Mme Delphine Thivet aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Émilie Durkheim : Science politique et sociologie comparatives. - 08/11/2019 - - DEC192795INSHS..... p.99

DR17

2019

Décision portant fin de fonctions de Monsieur Yvan LAGADEUC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI). - 22/11/2019 - - DEC192811INSU..... p.100

Décision portant nomination de Mme Francine SOLAL en qualité de chargée de mission institut (CMI) (2) - 14/11/2019 - - DEC192813INP..... p.101

Décision portant cessation de fonction de Mme Sandrine Turgis, directrice adjointe et nomination de Mme Isabelle Bosse-Platière aux fonctions de directrice et Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE). - 27/11/2019 - - DEC192680INSHS..... p.102

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises (DRE) - 12/11/2019 - - DEC192928DAJ..... p.103

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux - 08/11/2019 - - DEC192839DAJ..... p.105

Décision portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) - 18/10/2019 - - DEC192671DAJ..... p.107

DR01 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant délégation de signature à Madame Sabine ROMMEVAUX-TANI, directrice par intérim de l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie - Histoire » (SPHERE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180437DR01..... p.109

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien BARRAL, directeur de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180435DR01..... p.111

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (DR01) - 27/11/2019 - - DEC192941DAJ..... p.113

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, aux responsables de services de la délégation (OS) - 01/11/2019 - - DEC192911DR01..... p.114

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Martin, directeur de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192704DR01..... p.116

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexis Michaud, directeur de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC192705DR01..... p.118

Décision portant délégation de signature à Madame Cecilia d'Ercole, directrice de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques » (ANHIMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192783DR01..... p.120

Décision portant délégation de signature à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC193012DR01..... p.122

DR02

2019

Décision portant modification corrective de la décision DEC190404DR02, prise par la déléguée régionale le 24 janvier 2019 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2019 - - DEC192037DR02..... p.124

Décision portant délégation de signature à M. Marco ZITO, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2019 - - DEC192038DR02..... p.125

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BRETON, directeur de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/07/2019 - - DEC192106DR02..... p.127

Décision portant délégation de signature à Mme Vathana PHOLSENA, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre d'Asie et du Sud-Est - CASE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/07/2019 - - DEC192107DR02..... p.129

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BERGERON, directeur de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/07/2019 - - DEC192109DR02..... p.131

Décision portant délégation de signature à Mme Eve CHIAPELLO, directrice de plein exercice de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/07/2019 - - DEC192137DR02..... p.133

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ZALC, directrice de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/09/2019 - - DEC192155DR02..... p.135

Décision portant modification de la décision DEC183323DR02 du 7 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/09/2019 - - DEC192419DR02..... p.137

Décision portant délégation de signature à M. Michel DUBOIS, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/09/2019 - - DEC192421DR02..... p.138

Décision portant délégation de signature à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2019 - - DEC192816DR02..... p.140

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur par interim de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2019 - - DEC192818DR02..... p.142

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GUILLARD, directrice de plein exercice de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2019 - - DEC192819DR02..... p.144

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric KECK, directeur de plein exercice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2019 - - DEC192820DR02..... p.146

Décision portant délégation de signature à Mme Anne RASMUSSEN, directrice de plein exercice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK,, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2019 - - DEC192821DR02..... p.148

Décision portant délégation de signature à Mme Claude RETAT, directrice de plein exercice de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2019 - - DEC192822DR02..... p.150

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de plein exercice de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, par la déléguée

régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/10/2019 - - DEC192823DR02..... p.152

DR04

2019

Décision portant délégation de signature à M. François ROUYER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192806DR04..... p.154

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé - 01/10/2019 - - DEC192846DR04..... p.156

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 01/09/2019 - - DEC192443DR04..... p.158

Décision portant délégation de signature à M. David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192441DR04..... p.160

Décision portant délégation de signature à M. Alain LUSSON, directeur de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/10/2019 - - DEC192800DR04..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Patrice ROCHE, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192845DR04..... p.164

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay - 01/10/2019 - - DEC192808DR04..... p.166

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée - 15/10/2019 - - DEC192801DR04..... p.168

DR05

2019

Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/05/2019 - - DEC191505DR05..... p.170

DR06

2019

Décision portant délégation de signature à M. Cédric DEMONCEAUX directeur de l'unité ERL6000 intitulée Vision Pour la Robotique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/08/2019 - - DEC192257DR06..... p.172

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire (SPECMO) - 26/08/2019 - - DEC192539DR06..... p.174

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (CGC) - 26/08/2019 - - DEC192288DR06..... p.176

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel (GPL) - 26/08/2019 - - DEC192298DR06..... p.178

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL)
- 26/08/2019 - - DEC192304DR06..... p.180

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL)
- 26/08/2019 - - DEC192329DR06..... p.182

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6000 intitulée Vision Pour la Robotique (VIBOT)
- 26/08/2019 - - DEC192336DR06..... p.184

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces (TRANSITER)
- 22/08/2019 - - DEC192338DR06..... p.186

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA)
- 26/08/2019 - - DEC192340DR06..... p.188

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRADECK directeur de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 14/08/2019 - - DEC192255DR06..... p.190

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 26/08/2019 - - DEC192253DR06..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Vincent BOUDON directeur de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 26/08/2019 - - DEC192250DR06..... p.194

Décision portant délégation de signature à M. Samuel FERREY directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 26/08/2019 - - DEC192244DR06..... p.196

Décision portant modification de la décision DEC191405 du 1er juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) - 30/09/2019 - - DEC192593DAJ..... p.198

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Etienne MOREAU directeur de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 26/08/2019 - - DEC192209DR06..... p.199

Décision portant délégation de signature à Mme Maud ROTGER directeur de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 26/08/2019 - - DEC192210DR06..... p.201

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 14/08/2019 - - DEC192217DR06..... p.203

Décision portant délégation de signature à M. Jean François GANGHOFFER directeur de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie ostéo-articulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192221DR06..... p.205

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS

- 26/08/2019 - - DEC192278DR06..... p.207

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192203DR06..... p.209

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TORNATORE, directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192198DR06..... p.211

DR07

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie MONCOFFRE, directrice de l'unité FR3618 intitulée EMIR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2019 - - DEC192895DR07..... p.213

DR08

2018

Décision portant délégation de signature à Mme. Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 intitulée Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable (FR-EDD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190009DR08..... p.215

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Christine RETY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) - 01/10/2019 - - DEC192622DR08..... p.217

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192620DR08..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LANOS, directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/09/2019 - - DEC192600DR08..... p.221

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT) - 27/09/2019 - - DEC192595DR08..... p.223

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LANOS, directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2019 - - DEC192510DR08..... p.225

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne GENTILLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) - 25/09/2019 - - DEC192472DR08..... p.227

Décision portant délégation de signature à M. Thierry OLIVE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers - 23/09/2019 - - DEC192468DR08..... p.229

Décision portant délégation de signature à M. Xavier RODIER, directeur par intérim de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/09/2019 - - DEC192465DR08..... p.231

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHAUVAUD, directeur de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/09/2019 - - DEC192464DR08..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. Bernard JARRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM - 01/10/2019 - - DEC192938DR08..... p.235

Décision portant délégation de signature à M. Manuel MOREIRA, directeur de l'unité UMS 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/09/2019 - - DEC192467DR08..... p.237

Décision portant délégation de signature à M. Bernard JARRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM - 01/09/2019 - - DEC192892DR08..... p.239

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BILA, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/11/2019 - - DEC192857DR08..... p.241

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BILA, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 06/11/2019 - - DEC192856DR08..... p.243

Décision portant modification de la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08) - 31/10/2019 - - DEC192796DAJ..... p.245

DR11

2019

Décision portant modification de la décision DEC180336DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11) - 27/11/2019 - - DEC192956DAJ..... p.247

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/10/2019 - - DEC192679DR11..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2019 - - DEC192876DR11..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène WIRION pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP) - 12/11/2019 - - DEC192682DR11..... p.252

DR12

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine REVERBEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale - 01/10/2019 - - DEC192610DR12..... p.254

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine FERNANDEZ, directrice de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192609DR12..... p.256

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192624DR12..... p.258

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique - 01/10/2019 - - DEC192626DR12..... p.260

DR13

2019

UMR5535 - Délégation de signature de M. Etienne SCHWOB - 14/06/2019 - - DEC191631DR13..... p.262

UMS2013 - Délégation de signature Frédéric HUYNH - 16/09/2019 - - DEC192494DR13..... p.264

DR15

2019

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'UMR 5114 intitulée COMPTRASEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2019 - - DEC192662DR15..... p.266

Décision portant délégation de signature à M. Franck Delalée pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) » - 17/10/2019 - - DEC192768DR15..... p.268

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Giraudeau, directeur de l'unité UMS2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2019 - - DEC192767DR15..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Aujol, directeur du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA), par le délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2019 - - DEC191602DR15..... p.271

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) - 13/11/2019 - - DEC192894DR17..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2019 - - DEC192883DR17..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2019 - - DEC192897DR17..... p.277

DR19

2019

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LEVACHER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse

- 01/10/2019 - - DEC192647DR19..... p.279

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves RENARD, directeur par intérim de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192646DR19..... p.281

Instituts

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Caroline Bodolec, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 06/11/2019 - - DEC192829DAJ..... p.283

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR02

2019

Décision portant ajout de l'Institut national des sciences de l'univers en tant qu'institut principal de l'unité mixte de recherche n°7619 intitulée "Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)" - 06/11/2019 - - DEC192758INEE..... p.284

DR07

2019

Décision portant modification de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée - 26/11/2019 - - DEC192824DIST..... p.285

DR16

2019

Décision portant création de l'unité propre de service UPS2001 intitulée Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Science (SPICES) - 07/11/2019 - - DEC191172DGDS..... p.287

07.04. Décisions tarifaires

DR01 - Paris-Villejuif

2017

Décision relative à la tarification d'une chambre d'hôtes sur le campus CNRS ParisVillejuif - 27/10/2017 - - DEC172893DR01..... p.289

2019

Décision relative au tarif des produits de l'UPR299 intitulée « Centre d'Etudes Himalayennes » (CEH) - 01/09/2019 - - DEC192709DR01..... p.290

DR07

2019

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon - 25/11/2019 - - DEC192962DR07..... p.292

DR10

2019

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 21/10/2019 - - DEC192756DR10..... p.294

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - 21/10/2019 - - DEC192754DR10..... p.296

Décision relative au tarif des produits de l'unité.UMS3415 intitulée Chronobiotron - 21/10/2019 - - DEC192755DR10..... p.298

DR14

2019

Décision modificative relative aux tarifs de l'utilisation du Tomographe à Rayons X de l'UMR5502 intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse - (IMFT) - 08/11/2019 - - DEC192891DR14..... p.310

07.06. Autres décisions

DR02

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES - 24/10/2019 - - DEC192780DR02..... p.312

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques - CETOBAC - 21/10/2019 - - DEC191103DR02..... p.313

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8011 intitulée Sciences, éthique, société - 21/10/2019 - - DEC192730DR02..... p.314

DR04

2019

Décision portant désignation des membres du conseil de service et prorogation de la durée de leur mandat pour la délégation Ile de France Gif-sur-Yvette - 06/11/2019 - - DEC192838DR04..... p.315

DR07

2017

Décision portant modification de l'unité mixte de service n°3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) - 22/12/2017 - - DEC173082DIST..... p.317

DR08

2019

Décision modifiant la décision n° DEC182068DR08 du 13 juillet 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON - 18/10/2019 - - DEC192748DR08..... p.318

Décision modifiant la décision DEC181876DR08 du 12 juin 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI - 07/11/2019 - - DEC192862DR08..... p.320

Décision portant composition du comité paritaire de gestion du restaurant CNRS d'Orléans - Délégation régionale centre Limousin Poitou-Charentes - 07/11/2019 - - DEC192871DR08..... p.322

Décision portant nomination de Nicolas NAUD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI - 18/10/2019 - - DEC192746DR08..... p.324

Décision portant nomination de M. Jérôme BILLOUE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologie - GREMAN - 05/11/2019 - - DEC192842DR08..... p.325

DR16

2019

Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50) du Comité national de la recherche scientifique comme unique instance d'évaluation - 18/11/2019 - - DEC192868SGCN..... p.326

Décision relative au changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 18/11/2019 - - DEC192866SGCN..... p.327

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 13/11/2019 - - DEC192896SGCN..... p.328

DEC192937SGCN

Décision modifiant la décision DEC190670SGCN relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment son article 10 ;

Vu la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC190670SGCN du 15 février 2019 relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

Vu la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Catherine TALLON-BAUDRY, Directrice de recherche, est nommée membre du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques, en remplacement de Monsieur Alain EYCHENE, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 15 février 2019 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Alain EYCHENE et Madame Florence NIEDERGANG » sont remplacés par les mots « Madame Florence NIEDERGAND et Madame Catherine TALLON-BAUDRY ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19-NOVEMBRE-2019

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE





DEC191606SGCN

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Abdoulaye GAMATIE, Directeur de recherche, est nommé membre du bureau de la section 07 – « Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel », en remplacement de Monsieur François ROUSSEAU, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1^{er} de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :
Les mots « Madame Lucie BAUDOUIN et Monsieur François ROUSSEAU » sont remplacés par les mots « Madame Lucie BAUDOUIN et Monsieur Abdoulaye GAMATIE ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13-JUIN-2019

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE



DEC192927DAJ

Décision portant nomination de Mme Carole Chrétien aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises (DRE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Carole Chrétien est nommée aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises à compter du 12 novembre 2019.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC192916DR01

Décision portant nomination de Mme Vanessa Ferrez aux fonctions de responsable du service gestion et valorisation des campus de la délégation Ile-de-France Villejuif

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180144DAJ du 18 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Vanessa Ferrez, ingénieure d'études de classe normale, est nommée à compter du 1er septembre 2019 responsable du service gestion et valorisation des campus de la délégation Ile-de-France Villejuif.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192877DR01

Décision portant nomination de Mme Valérie LALANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR 7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) et nommant M. Michel LATROCHE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182¹ en date du 14/12/2018 ;

Considérant que **Mme Valérie LALANNE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du 2 au 4 avril, puis du 13 au 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Valérie LALANNE**, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) à compter du 16 mai 2019.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Mme Valérie LALANNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Mme Valérie LALANNE** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 7 juin 2019

Le directeur de l'UMR 7182
Michel LATROCHE


Michel LATROCHE
Directeur de l'ICMPE

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, président de l'université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne


Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Christophe BASQUIN

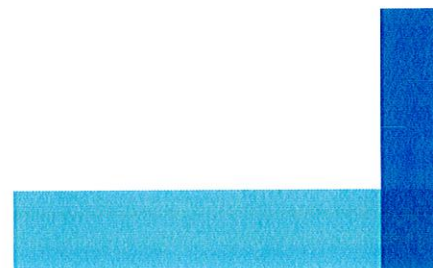
CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/



DEC192696INSHS

Décision portant nomination de M. Frédéric BRAHAMI, directeur de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) et nommant M. Vincent Duclert, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC191584INSHS portant cessation de fonctions temporaire de M. Vincent Duclert, directeur et nomination de M. Frédéric Brahami, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;


DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Frédéric Brahami, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ; à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée d'un an et six mois, période correspondant à la cessation de fonction temporaire de Vincent Duclert.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 NOV. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192835DR01

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle MEBOLD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3563 intitulée Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie (EFLUVE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122893DGDS portant création de l'unité mixte UMS 3563 intitulée Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie (EFLUVE) et nommant M. Matthias BEEKMANN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 3563 ¹ en date du 15/10/2018 ;

Considérant que **Mme Emmanuelle MEBOLD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du 2 au 4 avril, puis du 13 au 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Emmanuelle MEBOLD**, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3563 intitulée Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie (EFLUVE) à compter du 16 mai 2019.

Mme Emmanuelle MEBOLD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Emmanuelle MEBOLD** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 11 juin 2019

Le directeur de l'UMIS 3563
Matthias BEEKMANN

Le Directeur
de l'OSU-EFLUVE


Matthias Beekmann

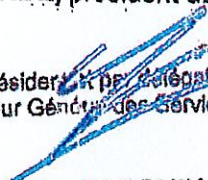
Visa de **Clarisse LEFORT-DAVID**, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale


Sylvain-Karl GOSSELET

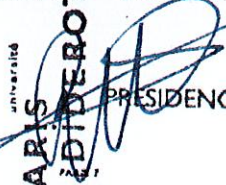
Visa de **Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**, président de l'université Paris Est-Créteil-Val-de-Marne

Pour le Président et par délégation
Directeur Général des Services


Christophe RASQUIN

Visa de **Christine CLERICI**, présidente de l'Université Paris Diderot

Reine VEITIA ADMINISTRATEUR PROVISOIRE


PRESIDENCE

Visa de **Sophie MOUGARD**, directrice de l'École des Ponts Paris Tech

Pour le directeur de l'ENPC
et par délégation


Françoise PRÊTEUX
Directrice de la Recherche

DEC192707DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Sassiati, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation (CBI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141529DR01 du 23/05/2014 portant nomination de M. Patrick Sassiati aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Patrick Sassiati dans l'unité du CNRS n°8231, à compter du 25/09/2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/10/2019

Le directeur de l'unité
Jérôme Bibette

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC192851INS2I

Décision portant nomination de M. Jamal ATIF en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jamal ATIF, professeur des universités à l'Université Paris-Dauphine, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités « Informatique, science des données et Intelligence Artificielle » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Jamal ATIF, demeure affecté auprès du Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision (LAMSADE) – UMR7243 – Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC192513DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle Souprayen, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC172357DR02 du 09/08/2017 portant nomination de Mme Christelle Souprayen aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Christelle Souprayen dans l'unité du CNRS n°8640, à compter du 01/10/2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19/09/2019

Le directeur de l'unité
Rodolphe Vuilleumier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC191666DR02

Décision portant nomination de M. Christophe Héлары aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris et nommant M. Christian Bonhomme en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7574 en date du 17/05/2019 ;

Considérant que M. Christophe Héлары a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS le 15/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe Héлары, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris à compter du 01/01/2019.

M. Christophe Héлары exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Christophe Héлары est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/06/2019

Le directeur de l'unité
Christian BonhommeVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

DEC192478DR02

Décision portant nomination de M. Daniel Rose aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques et nommant M. Hubert Perrot en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8235 en date du 01/03/2019 ;

Considérant que M. Daniel Rose a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 10/10/2006 au 16/11/2006 (37,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Daniel Rose, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques à compter du 01/01/2019.

M. Daniel Rose exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Daniel Rose est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/09/2019

Le directeur de l'unité
Hubert Perrot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC192815INSU

Décision portant nomination de Monsieur Eric GUILYARDI aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Eric GUILYARDI, Directeur de Recherche 2ème classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2020 au 31/12/2021 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la Décennie Océan au CNRS, pour le compte de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Eric GUILYARDI demeure affecté au Laboratoire « Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales » (UMR8190 – LOCEAN), Université Sorbonne Université, 4 Place Jussieu, Tour 44/45, 4ème étage bureau 406, 75252 PARIS 05.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 NOV. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC192129DR02

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Uher aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 nommant M. Philippe Walter directeur de l'unité UMR8220 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées délivré à Mme Emmanuelle Uher le 12/04/2019 par SGS France Industrial ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 25/06/2019 ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

Mme Emmanuelle Uher, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 12/04/2019.

Article 2 : Missions¹

Mme Emmanuelle Uher exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Emmanuelle Uher sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/07/2019

Le directeur d'unité
Philippe Walter

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC192119DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Tourneur, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris (CR2P)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151432DR03 du 17/06/2015 portant nomination de M. Eric Tourneur aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Eric Tourneur dans l'unité du CNRS n°7207, à compter du 01/09/2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/07/2019

La directrice de l'unité
Sylvie Crasquin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC192062DR02

Décision portant nomination de M. Jean-Marie Chassot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7587 intitulée Institut Langevin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7587 intitulée Institut Langevin et nommant M. Arnaud Tourin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7587 en date du 18/04/2019 ;

Considérant que M. Jean-Marie Chassot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 26/05/2010 au 28/05/2010 et du 28/06/2010 au 30/06/2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Marie Chassot, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7587 intitulée Institut Langevin, à compter du 01/01/2019.

M. Jean-Marie Chassot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marie Chassot est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/07/2019

Le directeur de l'unité
Arnaud Tourin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette



DEC192061DR02

Décision portant nomination de M. Christian Dorme aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7587 intitulée Institut Langevin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7587 intitulée Institut Langevin et nommant M. Arnaud Tourin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7587 en date du 18/04/2019 ;

Considérant que M. Christian Dorme a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christian Dorme, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7587 intitulée Institut Langevin, à compter du 01/01/2019.

M. Christian Dorme exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christian Dorme est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/07/2019

Le directeur de l'unité
Arnaud Tourin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette



DEC192055DR02

Décision portant nomination de Mme Aurélie Loret aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la UMR7083 intitulée Gulliver

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7083 intitulée Gulliver, et nommant M Olivier Dauchot en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7083 en date du 11/02/2019 ;

Considérant que Mme Aurélie Lloret a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/04/2019 au 04/04/2019 et du 13/05/2019 au 15/05/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aurélie Lloret, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7083 intitulée Gulliver, à compter du 16/05/2019.

Mme Aurélie Lloret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurélie Lloret est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/07/2019

Le directeur de l'unité
Olivier Dauchot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette



DEC192001DR02

Décision portant nomination de M. Mathieu Bernard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris et nommant M. Christophe Testelin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7588 en date du 13/02/2019 ;

Considérant que M. Mathieu Bernard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 05/04/2011 au 07/04/2011 et du 10/05/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Mathieu Bernard, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris à compter du 01/01/2019.

M. Mathieu Bernard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu Bernard est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/07/2019

Le directeur de l'unité
Christophe Testelin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC191999DR02

Décision portant nomination de Mme Amélie Chimenes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7206 intitulée Eco-anthropologie**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7206 intitulée Eco-anthropologie et nommant Mme Evelyne Heyer en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7206 en date du 10/01/2019 ;

Considérant que Mme Amélie Chimenes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amélie Chimenes, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7206 intitulée Eco-anthropologie, à compter du 01/01/2019.

Mme Amélie Chimenes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Amélie Chimenes est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/07/2019

La directrice de l'unité
Evelyne HeyerVisa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno DavidVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC190982DR02

Décision portant nomination de M Gaël Coupin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel

LE DIRECTEUR,



Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel et nommant M. Antoine Heidmann en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8552 en date du 29/03/2018 ;

Considérant que M Gaël Coupin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 15/10/2018 au 17/10/2018 et du 07/11/2018 au 09/11/2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Gaël Coupin, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, à compter du 01/01/2019.

M Gaël Coupin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Gaël Coupin est placé sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/03/2019

Le directeur de l'unité
Antoine Heidmann

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Alain Prochiantz

Visa du Président de Sorbonne Université
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC190983DR02

Décision portant nomination de M Toufik El Atmani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel



LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel et nommant M. Antoine Heidmann en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8552 en date du 14/03/2019 ;

Considérant que M Toufik El Atmani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Toufik El Atmani, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, à compter du 01/01/2019.

M Toufik El Atmani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Toufik El Atmani, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/03/2019

Le directeur de l'unité
Antoine Heidmann

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Alain Prochiantz

Visa du Président de Sorbonne Université
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191482DR02

Décision portant nomination de Mme Céline Barthonnat aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques et nommant Mme Anne Rasmussen en qualité de directrice par intérim;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8560 en date du 21/01/2019 ;

Considérant que Mme Céline Barthonnat a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 15/10/2018 au 17/10/2018 et du 07/11/2018 au 09/11/2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline Barthonnat, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques, à compter du 01/01/2019.

Mme Céline Barthonnat exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Barthonnat, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/05/2019

La directrice de l'unité
Anne Rasmussen

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du président de l'EHESS
Christophe Prochasson



DEC191483DR02

Décision portant nomination de Mme Frédérique Mélanie aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition techniques et nommant Mme Sophie Prévost en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8094 en date du 12/02/2019 ;

Considérant que Mme Frédérique Mélanie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Frédérique Mélanie, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition, à compter du 01/01/2019

Mme Frédérique Mélanie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Frédérique Mélanie, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/06/2019

La directrice de l'unité
Sophie Prévost

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC191582DR02

Décision portant nomination de Mme Jamila Méliani aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190151DGDS du 10/01/2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique et nommant M. Jean-Baptiste Gourinat en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8061 en date du 10/04/2019 ;

Considérant que Mme Jamila Méliani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 26/05/2008 au 28/05/2008 et du 23/06/2008 au 25/06/2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Jamila Méliani, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, à compter du 01/04/2019.

Mme Jamila Méliani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jamila Méliani est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/06/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Baptiste Gourinat

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président de Sorbonne Université
Jean Chambaz



DEC191586DR02

Décision portant nomination de M. Thomas Aubineau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux et nommant M. Michel Cloitre en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR7167 en date du 10/01/2019 ;

Considérant que M. Thomas Aubineau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Ile-de-France Villejuif et Paris-Centre du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thomas Aubineau, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux, à compter du 01/01/2019.

M. Thomas Aubineau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thomas Aubineau est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/06/2019

Le directeur de l'unité
Michel Cloitre

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette



DEC191588DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Marlart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux et nommant M. Michel Cloitre en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR7167 en date du 10/01/2019 ;

Considérant que Mme Isabelle Marlart a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire du CNRS du 24/06/2008 au 26/06/2008 et du 16/09/2008 au 18/09/2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Marlart, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux, à compter du 01/01/2019.

Mme Isabelle Marlart exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle Marlart est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/06/2019

Le directeur de l'unité
Michel Cloitre

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette



DEC191613DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent Kappes, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141346DR02 du 17/04/2014 portant nomination de M. Vincent Kappes aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Vincent Kappes dans l'unité du CNRS n°8246, à compter du 01/06/2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13/06/2019

Le directeur de l'unité
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC191618DR02

Décision portant nomination de Mme Zaina Elmir aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS ;

Vu la décision n° DEC191199INSMI du 17/06/2019 nommant M. Nicolas Bergeron en qualité de directeur par intérim ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8553 en date du 09/04/2019 ;

Considérant que Mme Zaina Elmir a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/04/2019 au 04/04/2019 et du 13/05/2019 au 15/05/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Zaina Elmir, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS à compter du 01/07/2019.

Mme Zaina Elmir exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Zaina Elmir est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/07/2019

Le directeur de l'unité
Nicolas Bergeron

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC191665DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Genois aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris et nommant M. Christian Bonhomme en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7574 en date du 17/05/2019 ;

Considérant que Mme Isabelle Genois a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS et l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Genois, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris à compter du 01/01/2019.

Mme Isabelle Genois exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Genois est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/06/2019

Le directeur de l'unité
Christian BonhommeVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa de l'Administrateur du Collège de France
Ingénierie
Alain ProchiantzVisa du doyen de la Faculté des Sciences et
Stéphane Régnier

DEC192612DR02

Décision portant nomination de M.Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC183031DGDS du 21/12/2018 nommant M. Bruno Miroux directeur de l'unité FR550 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des Rx et option sources radioactives non scellées, délivré à M. Saravuth Ngo le 01/07/2016 par l'ENSTTI, filiale de formation professionnelle de l'IRSN ;

Vu la convention FR550 pour la gestion et le partage du local d'entreposage des déchets radioactifs ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Saravuth Ngo, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 01/10/2019.

Article 2 : Missions¹

M. Saravuth Ngo exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Il est désigné responsable de la soute à déchets pour la FR550 à compter du 01/10/2019 pour la durée inscrite dans la convention de soute.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Saravuth Ngo Uher sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC191668DR02

Décision portant nomination de Mme Aude Michel-Tourgis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux et nommant M. Laurent Michot en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8234 en date du 15/01/2019 ;

Considérant que Mme Aude Michel-Tourgis a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 10/10/2006 au 16/11/2006 (37,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude Michel-Tourgis, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux à compter du 01/01/2019.

Mme Aude Michel-Tourgis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude Michel-Tourgis est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/06/2019

Le directeur de l'unité
Laurent Michot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier





DEC191670DR02

Décision portant nomination de Mme Béatrice Bault aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181909DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n° 8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses et nommant M. Christophe Combadière en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'ERL8255 en date du 05/02/2019 ;

Considérant que Mme Béatrice Bault a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Inserm du 11/03/2019 au 15/03/2019 et du 25/03/2019 au 26/03/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Béatrice Bault, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses à compter du 27/03/2019.

Mme Béatrice Bault exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Béatrice Bault est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/06/2019

Le directeur de l'unité
Christophe Combadière

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du doyen de la Faculté de Médecine
Bruno Riou



DEC191671DR02

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Krafft aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface et nommant Mme Hélène Pernot en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7197 en date du 26/03/2019 ;

Considérant que M. Jean-Marc Krafft a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Marc Krafft, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface à compter du 01/01/2019.

M. Jean-Marc Krafft exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marc Krafft est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/06/2019

La directrice de l'unité
Hélène Pernot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC191771DR02

Décision portant nomination de Mme Claire Beauvieux aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9187 intitulée Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant création de l'unité mixte n° 9187 intitulée Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie et nommant Mme Marie-Paule Fichou en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR9187 en date du 16/01/2019 ;

Considérant que Mme Claire Beauvieux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 13/05/2013 au 15/05/2013 et du 12/06/2013 au 14/06/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Claire Beauvieux, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9187 intitulée Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie à compter du 01/01/2019.

Mme Claire Beauvieux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Claire Beauvieux est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/06/2019

La directrice de l'unité
Marie-Paule Fichou

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Bruno Goud



DEC191776DR02

Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution et nommant Mme Fabienne Aujard en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7179 en date du 21/01/2019 ;

Considérant que M. Thierry Decamps a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 19/06/2006 au 21/06/2006 et du 13/09/2006 au 15/09/2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry Decamps, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution, à compter du 01/01/2019.

M. Thierry Decamps exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Decamps est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/06/2019

La directrice de l'unité
Fabienne Aujard

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC191875DR02

Décision portant nomination de M. Alexandre Didelet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8249 intitulée Plasticité du cerveau et nommant M. Thomas Prémat en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8249 en date du 12/06/2019 ;

Considérant que M. Alexandre Didelet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/04/2019 au 04/04/2019 et du 13/05/2019 au 15/05/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alexandre Didelet, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau, à compter du 16/05/2019.

M. Alexandre Didelet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre Didelet est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/07/2019

Le directeur de l'unité
Thomas Prémat

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette



DEC191880DR02

Décision portant nomination de M. Francis Cassagne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux et nommant M. Ricardo Lobo en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8213 en date du 20/02/2019 ;

Considérant que M. Francis Cassagne a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Francis Cassagne, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux, à compter du 01/01/2019.

M. Francis Cassagne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Francis Cassagne est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/07/2019

Le directeur de l'unité
Ricardo LoboVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent CroquetteVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC191882DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Bellier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE) et nommant M. Vincent Rivoirard en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7534 en date du 14/03/2019 ;

Considérant que Mme Isabelle Bellier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 12/11/2013 au 14/11/2013 et du 11/12/2013 au 13/12/2013;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Bellier, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE), à compter du 01/01/2019

Mme Isabelle Bellier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Bellier, est placée sous l'autorité de la directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/07/2019

Le directeur de l'unité
Vincent Rivoirard

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la présidente de l'université Paris Dauphine
Isabelle Huault



DEC191884DR02

Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris et nommant M. Francis Bernardeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7095 en date du 02/04/2019 ;

Considérant que M. Christophe Gobet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 25/04/2000 au 27/04/2000 et du 23/05/2000 au 25/05/2000;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe Gobet, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris à compter du 01/01/2019.

M. Christophe Gobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Gobet est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/07/2019

Le directeur de l'unité
Francis Bernardeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC191885DR02

Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris et nommant M. Francis Bernardeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7095 en date du 02/04/2019 ;

Considérant que M. Xavier Nathan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1, 2 et 5 décembre 2011;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Xavier Nathan, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris à compter du 01/01/2019.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Xavier Nathan est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/07/2019

Le directeur de l'unité
Francis Bernardeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC191907DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie Berjon, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC190861DR02 du 04/03/2019 portant nomination de Mme Marie Berjon aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Marie Berjon dans l'unité du CNRS n°8177 à compter du 01/09/2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/07/2019

La directrice de l'unité
Sophie Wahnich

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC191996DR02

Décision portant nomination de Mme Elodie Bonnet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte contractualisée n° 7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires et nommant M. Bruno Miroux en qualité de directeur;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR7099 en date du 22/01/2019 ;

Considérant que Mme Elodie Bonnet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Paris, l'Inserm et la délégation Paris-Centre du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Elodie Bonnet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires, à compter du 01/01/2019

Mme Elodie Bonnet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie Bonnet, est placée sous l'autorité de la directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/07/2019

Le directeur de l'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC191997DR02

Décision portant nomination de M. Thierry Delaveau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative (LCQB)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative et nommant Mme Alessandra Carbone en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7238 en date du 10/12/2018 ;

Considérant que M. Thierry Delaveau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry Delaveau, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative à compter du 01/01/2019.

M. Thierry Delaveau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Delaveau est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/07/2019

La directrice de l'unité
Alessandra Carbone

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC191998DR02

Décision portant nomination de Mme Sophie Lafosse aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7206 intitulée Eco-anthropologie**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7206 intitulée Eco-anthropologie et nommant Mme Evelyne Heyer en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7206 en date du 10/01/2019 ;

Considérant que Mme Sophie Lafosse a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les délégations d'Ile-de-France du CNRS du 11/12/2006 au 12/12/2006 et du 08/01/2007 au 10/01/2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie Lafosse, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7206 intitulée Eco-anthropologie, à compter du 01/01/2019.

Mme Sophie Lafosse exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Sophie Lafosse est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/07/2019

La directrice de l'unité
Evelyne HeyerVisa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno DavidVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC192804INSU

Décision portant fin de fonctions de Monsieur François LEBLANC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 31 décembre 2019, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU de Monsieur François LEBLANC.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC192416DR04

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne POTTIER assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133202DR04 du 18/11/2013 portant nomination de Mme Anne POTTIER aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Anne POTTIER, dans l'unité du CNRS n° UMR8608, à compter du 01/10/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12 novembre 2019

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

DEC192923DR04

Décision portant cessation de fonctions de Mme Paloma FERNANDEZ-VARELA assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143061DR04 portant nomination de Mme Paloma FERNANDEZ-VARELA aux fonctions d'AP à compter du 01/01/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Paloma FERNANDEZ-VARELA, dans l'unité du CNRS n° UMR9198, à compter du 04/11/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 novembre 2019

Le directeur de l'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

DEC192840INSHS

Décision portant nomination de Mme Christine Noiville aux fonctions de directrice, Mme Sandra Laugier et M. Xavier Philippe en qualité de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne et nommant Mme Christine Noiville directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

- I. Mme Christine Noiville, directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité.
- II. A compter de cette même date, Mme Sandra Laugier, professeur de classe exceptionnelle à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et M. Xavier Philippe, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision susvisée.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 NOV. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191401DIST

Décision portant nomination de M. Laurent SCHMITT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC173292DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée INIST ;

Vu la décision DEC190340DIST en date du 18 mars 2019 nommant Claire François directrice de l'UPS76 INIST ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent SCHMITT, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de service intitulée INIST (UPS76), à compter du 25 avril 2019 jusqu'au terme de la durée de renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

21/06/2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC190340DIST

Décision portant nomination de Mme Claire FRANCOIS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC173292DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée INIST ;

Vu la décision DEC182422DIST en date du 7 septembre 2018 nommant Claire François directrice par intérim de l'UPS76 INIST ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Claire FRANCOIS, Ingénieure de recherche hors classe, est nommée directrice de l'unité propre de service intitulée INIST (UPS76), à compter du 23 janvier 2019 jusqu'au terme de la durée de renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général
Antoine PETIT

DEC192591DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Arnaud François aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Centre Est (DR06)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision DEC191712DR06 du 1^{er} juin 2019 portant nomination de Mr Arnaud François aux fonctions de responsable de l'appui au pilotage institutionnel des unités de la délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Arnaud François, responsable de l'appui au pilotage institutionnel des unités de la délégation Centre-Est à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2 - A compter de cette même date, M. Arnaud François, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Centre Est, en remplacement de Mme Jocelyne Dias appelée à d'autres fonctions.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192590DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision DEC162929DAJ du 6 janvier 2017 portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions d'adjoindte à la déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de Mme Jocelyne Dias, adjoindte à la déléguée régionale à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2 - Mme Jocelyne Dias, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès de la déléguée régionale à compter du 1^{er} octobre jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192812INSU

Décision portant fin de fonctions de Madame Nathalie HURET aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 31 décembre 2019, il est mis fin aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU de Madame Nathalie HURET.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 NOV. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC192691DR07

Décision portant nomination de M. Julien DEFFAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5240 intitulée « Microbiologie, Adaptation et Pathogénie »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5240 intitulé « Microbiologie, Adaptation et Pathogénie » et nommant **M. Henri William NASSER** en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives non scellées » délivré à **M. Julien DEFFAUD le 16 juillet 2019 par RadioProtection Compétences Services** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 17 octobre 2019.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Julien DEFFAUD, ingénieur en techniques biologiques, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **14 juillet 2019**.

Article 2 : Missions¹

M. Julien DEFFAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Julien DEFFAUD** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 octobre 2019

Le directeur d'unité
NASSER W.

Visa du délégué régional du CNRS
FAURE F.

Visa du président de l'établissement partenaire
FLEURY F.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC192376DR08

Décision portant nomination de M. Arnaud BEAUMONT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7252 intitulée « XLIM » - Xlim.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée « XLIM » - Xlim ;

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de Directeur par Intérim de l'UMR7252 ;

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire du 04 octobre 2017 ;

Considérant que M. Arnaud BEAUMONT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 15 novembre au 15 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Arnaud BEAUMONT, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7252 intitulée « XLIM » - Xlim, à compter du 1^{er} septembre 2019.

M. Arnaud BEAUMONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Arnaud BEAUMONT, est placé sous l'autorité du Directeur par Intérim de l'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 30/08/2019

Le Directeur par Intérim de l'Unité
Stéphane BILA

Visa du Président de l'Université de Limoges
M. Alain CELERIER

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa du Délégué Régional
M. Ludovic HAMON

DEC190998DR08

Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 nommant Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources scellées et non scellées* » délivré à M. David CHAULIN le 28 mai 2018 par ENSTTI ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 19 mars 2019.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. David CHAULIN, Technicien, est nommé personne compétente en radioprotection du 1^{er} mars 2019 au 19 septembre 2023.

Article 2 : Missions¹

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. David CHAULIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR est à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 mars 2019

La Directrice d'Unité
Catherine BESSADA

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

Date 04 avril 2019

DEC192893INSHS

Décision portant nomination de M. Xavier Rodier aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL) ;

Vu la décision DEC192030INSHS en date du 28 août 2019 portant cessation de fonctions de Mme Chiara Lastraioli, directrice, et nomination de M. Xavier Rodier aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Xavier Rodier, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL) à compter du 1^{er} janvier 2020, et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 27 novembre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192784DR08

Décision portant nomination de M. Cédric LEBAILLY aux fonctions de responsable par intérim du service du Partenariat et de la Valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cédric LEBAILLY, Ingénieur d'étude, est nommé, à compter du 1^{er} novembre 2019 responsable par intérim du Service du partenariat et de la valorisation – Limousin Poitou-Charentes de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes en remplacement de M. Pierre DURAND de RAMEFORT, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 octobre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192853INS2I

Décision portant nomination de Mme Marie-Christine LAGARDE ROUSSET en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-Christine LAGARDE ROUSSET, professeure des universités à l'Université Grenoble Alpes, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi relevant des activités « ERC » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marie-Christine LAGARDE ROUSSET, demeure affectée auprès du Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) – UMR5217 – GRENOBLE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC192739INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Luc JAFFREZO Directeur adjoint, et nomination de Monsieur Aurélien DOMMERGUE aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161217DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 15 juillet 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-Luc JAFFREZO, Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Aurélien DOMMERGUE, Maître de conférences des universités hors classe à l'Université de Grenoble, est nommé Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

0 5 NOV. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192504DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marjorie SELVA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR 7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC131622DR12 du 6 juin 2013 portant nomination de Mme Marjorie SELVA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Marjorie SELVA, dans l'unité du CNRS n° UMR 7263, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2019

La directrice de l'unité
Catherine FERNANDEZ

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa de l'administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université
Simone BONNAFOUS



DEC192852INS2I

Décision portant nomination de M. Patrice BELLOT en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Patrice BELLOT, professeur des universités à l'université Aix-Marseille, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités « Information Scientifique et Technique, Text & Data Mining » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Patrice BELLOT, demeure affecté auprès du Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS) – UMR7020 – Marseille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC192814INP

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale Roubin, professeur des universités de deuxième classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 80% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'appui à la cellule communication pour le suivi et la rédaction des actualités scientifiques.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC192526INEE

Décision portant fin de fonctions de M. Marc Troussellier chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190036INEE du 20 février 2019 portant nomination de M. Marc Troussellier aux fonctions de chargé de mission institut ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2019, aux fonctions de chargé de mission institut (CMI), exercées par M. Marc Troussellier auprès du directeur général délégué à la science du CNRS pour l'Institut écologie et environnement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 NOV. 2019**



Pour le président directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

DEC192117DR13

Décision portant nomination de M Philippe WALEK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5281 intitulée Art-Dev**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5281 intitulée Art-Dev et nommant M. David GIBAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5281 en date du 15/01/2019 ;

Considérant que M Philippe WALEK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Montpellier, du 1^{er} avril au 03 avril 2019 et du 13 au 14 mai 2019, par le CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M Philippe WALEK, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5281 intitulée Art-Dev, à compter du 15 mai 2019 ;

M Philippe WALEK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

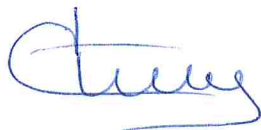
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M Philippe WALEK, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 juillet 2019 ;

Le directeur de l'unité
David GIBAND

Visa du délégué régional du CNRS
Jérôme VITRE



Visa du Président de l'Université Paul Valéry Montpellier

Le Président

Patrick GILLI



DEC192527INEE

Décision portant nomination de Mme Delphine Destoumieux-Garzon en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1

Mme Delphine Destoumieux-Garzon, Directrice de Recherche 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 pour 20% de son temps de travail.

Mme Delphine Destoumieux-Garzon est en charge pour l'Institut écologie et environnement du CNRS des relations avec Eco-Health/One-Health ainsi qu'avec l'Alliance AVIESAN.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Destoumieux-Garzon demeure affecté à l'UMR5244 Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements (IHPE) – Université de Perpignan via Domitia – Bâtiment R – 52 avenue Paul Alduy – 66860 Perpignan cedex 9.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 NOV. 2019**



Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

DEC192817INSU

Décision portant fin de fonctions de Monsieur Gérard ELDIN aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 31 décembre 2019, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU de Monsieur Gérard ELDIN.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 NOV. 2019



Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC192880INSHS

Décision portant nomination de M. Michaël POUZENC directeur de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST) et nommant M. Olivier Pliez directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182865INSHS en date du 15 novembre 2018 portant nomination de Mme Sinda HAOUES-JOUVE et de M. Florent CHAMPY aux fonctions de directrice adjointe et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5193 ;

Vu la décision DEC191973INSHS en date du 23 septembre 2019 portant nomination de M. Michaël POUZENC directeur par intérim jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des co-tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michaël POUZENC, professeur à l'Université Toulouse Jean Jaurès, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS de renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192701INSMI

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gersende FORT, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR 5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT) ;

Vu la décision DEC171610INSMI du 19 juin 2017 portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent GUEDJ, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182709INSMI du 13 décembre 2018 portant nomination de Mme Gersende FORT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR 5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 01 janvier 2020, à sa demande, il est mis fin aux fonctions de Mme Gersende FORT, directrice adjointe de l'unité UMR 5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 8 NOV. 2019**



Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC192805INSU

Décision portant nomination de Madame Aurélie MARCHAUDON aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Aurélie MARCHAUDON, Chargée de recherche classe normale, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2020 au 31/12/2021 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des programmes PNP (Programme National de Planétologie) et PNST (Programme National Soleil Terre). Elle représente l'INSU dans les comités directeurs de MEDOC et du CDPP et assure le suivi d'OFRAME. Elle est chargée du dossier THEMIS en lien avec l'UMI FSLAC qui sera créée au 1er janvier 2020 avec l'Institut d'Astrophysique des Canaries. Elle assure également la représentation de l'INSU au Comité Cientifico Internacional auprès de l'IAC (Espagne). Elle suit également les dossiers à l'interface entre le domaine AA et les autres domaines de l'INSU, particulièrement OA où les projets spatiaux communs prennent une importance grandissante.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Aurélie MARCHAUDON demeure affectée à l' « Institut de recherche en astrophysique et planétologie » (UMR5277 – IRAP), Université Toulouse Paul Sabatier, 9 avenue Colonel Roche, BP 44346 Toulouse Cédex 4, 31028 TOULOUSE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2019**

Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL



DEC192092DR15

Décision portant nomination de Mme Catherine DENAGE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 171277DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UMR 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option *sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules*, délivré à Mme Catherine DENAGE le 13 juin 2019 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Catherine DENAGE, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 13 juin 2019.

Article 2 : Missions¹

Mme Catherine DENAGE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine DENAGE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR est à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 2 septembre 2019

Le directeur d'unité

Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



DEC192078INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Daugareilh, directrice et nomination de M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5114 intitulée Centre de droit compare du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC) et nommant Mme Isabelle Daugareilh, directrice de cette unité;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Daugareilh, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2019.

II. A compter de cette même date, M. Philippe Martin, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 Décembre 2019.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

4 SEP. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192830DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Guillemine DAFFE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA).

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161391DR15 du 20 juin 2016 portant nomination de Mme Guillemine DAFFE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Guillemine DAFFE, dans l'UMS 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 4 novembre 2019

Le directeur de l'unité

Jacques GIRAUDEAU

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC192795INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Ronan Hervouet et nomination de Mme Delphine Thivet aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Émilie Durkheim – Science politique et sociologie comparatives.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Émilie Durkheim - Science politique et sociologie comparatives et nommant M. Andrew Smith, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;


DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Delphine Thivet, Maîtresse de conférences à l'Université de Bordeaux, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} novembre 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS, en remplacement de M. Ronan Hervouet, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

0 8 NOV. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192811INSU

Décision portant fin de fonctions de Monsieur Yvan LAGADEUC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 31 décembre 2019, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) et de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) de Monsieur Yvan LAGADEUC.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC192813INP

Décision portant nomination Mme Francine Solal en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine Solal, professeur des universités de première classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour 80% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités des grands instruments de l'Institut de physique.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC192680INSHS

Décision portant cessation de fonction de Mme Sandrine Turgis, directrice adjointe et nomination de Mme Isabelle Bosse-Platière aux fonctions de directrice et Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) et nommant Mme Marion Del Sol, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC182848INSHS en date du 20 novembre 2018 portant cessation de fonctions de Mme Maryline BOIZARD et nomination de Mme Sandrine TURGIS aux fonctions de directrice adjointe de cette unité ;

Vu la décision DEC191145INSHS en date du 9 mai 2019 portant cessation de fonctions Mme Marion Del Sol et nomination de Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

- I. Mme Isabelle Bosse-Platière, Professeur à l'Université de Rennes 1, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS.
- II. A compter de cette même date, Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, Maître de conférence à l'Université de Rennes 1, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée et pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS en remplacement de Mme Sandrine Turgis, démissionnaire.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 NOV. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192928DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises (DRE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111543 du 20 juillet 2011 portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation » ;

Vu la décision DEC171817DAJ du 17 juillet 2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Francoise Duval aux fonctions d'adjointe à la directrice en charge du Pôle des affaires administratives à la DIRE ;

Vu la décision DEC192927DAJ portant nomination de Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie ...) ;
- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- les actes relatifs aux aides octroyées par BPI France, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 €.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises, délégation est donnée à Mme Anne-Francoise Duval, adjointe à la directrice, responsable du Pôle des affaires administratives, et à M. Pierre Roy, directeur adjoint chargé de la coordination générale et responsable du Pôle Science et Innovation, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, toutes conventions, actes et décisions ou documents visés dans l'article 1er, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC192839DAJ

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC040115 du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les décisions portant délégation de signature DEC180333DAJ (Délégation Rhône Auvergne), DEC180336DAJ (Délégation Alpes), DEC192508DAJ (Délégation Provence et Corse), DEC180341DAJ (Délégation Paris Michel-Ange), DEC191680DAJ (Délégation Hauts-de-France), DEC181979DAJ (Délégation Normandie), DEC191820DAJ (Délégation Côte d'Azur) ;

Vu les décisions modifiée portant délégation de signature DEC180328DAJ (Délégation Ile-de-France Villejuif), DEC180329DAJ (Délégation Paris-Centre), DEC180330DAJ (Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette), DEC180331DAJ (Délégation Ile-de-France Meudon), DEC191405DAJ (Délégation Centre Est), DEC181661DAJ (Délégation Centre Limousin Poitou Charentes), DEC180335DAJ (Délégation Alsace), DEC180338DAJ (Délégation Occitanie Est), DEC180339DAJ (Délégation Occitanie Ouest), DEC180758DAJ (Délégation Aquitaine), DEC180342DAJ (Délégation Bretagne et Pays-de-de-Loire) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le 1.3 de l'article 1 des décisions portant délégation de signature susvisées est modifié et est désormais rédigé comme suit :

1-3- Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192671DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 3 et 3-1 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er. – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Article 2. – La décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 est abrogée.



Article 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC180437DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sabine ROMMEVAUX-TANI, directrice par intérim de l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie – Histoire » (SPHERE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7219, intitulée « Sciences - Philosophie – Histoire » (SPHERE), dont la directrice est Madame Sabine ROMMEVAUX-TANI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sabine ROMMEVAUX-TANI, directrice de l'UMR7219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine ROMMEVAUX-TANI, délégation de signature est donnée à Madame Virginie MAOUCHI, assistante ingénieure, et à Madame Cristina CERAMI, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC180437DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

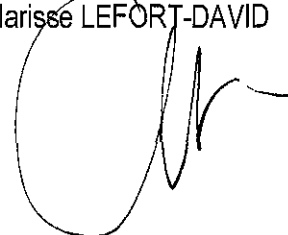
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2018

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180435DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien BARRAL, directeur de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA), dont le directeur est Monsieur Julien BARRAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien BARRAL, directeur de l'UMR7539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien BARRAL, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc DELORT, professeur d'université, et à Monsieur Jean-Philippe DOMERGUE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171103DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2018

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC192941DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (DR01)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS lors de sa séance du 28 octobre 2019 ;

Vu le projet d'acte de constatation de vente avec différé de transfert de propriété portant sur un immeuble sis 44 rue de l'Amiral Mouchez dans le 14ème arrondissement de Paris, d'une surface de plancher de 1 206,84 m², ayant pour assiette foncière la parcelle AY0011 de la commune de Paris, d'une contenance cadastrale de 292 m² ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (DR01), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'acte notarié de constatation de vente avec différé de transfert de propriété portant sur l'immeuble sis 44 rue de l'Amiral Mouchez dans le 14ème arrondissement de Paris susvisé.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192911DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, aux responsables de services de la délégation (OS)

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n082-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 1^{er} Juin 2017 ;

Vu la décision DEC180016DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, aux fonctions d'adjoint il la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC151497DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Eric Chareyre, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la Circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC151537DROI du 15 juillet 2015 portant nomination de Madame Cécile Aït-Kaci, aux fonctions de responsable de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC162854DROI du 18 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier Gautier, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC192916DR01 du 1er septembre 2019 portant nomination de Madame Vanessa Ferrez, aux fonctions de responsable du service gestion et valorisation des campus de la délégation Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, délégation est donnée à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, et de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, délégation est donnée à Monsieur Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, chargé du service mutualisé, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, et de Monsieur Eric Chareyre, délégation est donnée à Madame Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, de Monsieur Eric Chareyre, et de Madame Cécile Aït-Kaci, délégation est donnée à Monsieur Olivier Gautier responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Villejuif, à l'effet de signer tous actes visés à l'article 1.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, de Monsieur Eric Chareyre, de Madame Cécile Aït-Kaci, et de Monsieur Olivier Gautier, délégation est donnée à Madame Vanessa Ferrez, responsable du service gestion et valorisation des campus de la délégation Ile-de-France-Villejuif, à l'effet de signer tous actes visés à l'article 1.

Article 6

Cette décision prend effet à compter du 1er décembre 2019 en remplacement de la décision DEC181066DR01 du 18 janvier 2018.

Article 7

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} novembre 2019,

La déléguée régionale
Clarisse Lefort

DEC192704DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Martin, directeur de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), dont le directeur est Monsieur Olivier Martin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Martin, directeur de l'UMR8070, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Martin, délégation de signature est donnée à Madame Julie L'Azou, technicienne de classe normale, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait du laboratoire.

Article 3

La décision n° DEC 170384DR01 du 1er février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC192705DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexis Michaud, directeur de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), dont le directeur est Monsieur Alexis Michaud ;

Vu la décision DEC191560INSHS du 24 juin 2019 portant nomination de M. Alexis Michaud aux fonctions de directeur et de M. James Costa aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR7107 Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexis Michaud, directeur de l'UMR7107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexis Michaud, délégation de signature est donnée à Monsieur James Costa, adjoint au directeur, et à Madame Anissa Forget, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182835DR01 du 6 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er juillet 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC192783DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cecilia D'Ercole, directrice de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques » (ANHIMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques » (ANHIMA), dont la directrice est Madame Cecilia D'Ercole ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cecilia D'Ercole, directrice de l'UMR8210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cecilia D'Ercole, délégation de signature est donnée à Madame Florence Gherchanoc, professeur, à Madame Silvia D'Intino, chargée de recherche, et à Madame Mélanie Falck, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190608DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC193012DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), dont le directeur est Monsieur Grégoire Borst ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC171160DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC192037DR02**Décision portant modification corrective de la décision DEC190404DR02, prise par la déléguée régionale le 24 janvier 2019 en sa qualité d'ordonnateur secondaire****LA DELEGUEE REGIONALE,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies – LPNHE dont le directeur est M. Grégorio BERNARDI;

Vu la décision DEC190404DR02 du 24 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Grégorio BERNARDI, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies – LPNHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A l'article 2 de la décision DEC190404DR02 précitée, la liste des délégataires est modifiée comme suit : les termes « Mme Edith MEPHANE (IR), administratrice » sont remplacés par « Mme Evelyne MEPHANE (IR), administratrice ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 JUL. 2019**



La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192038DR02

Décision portant délégation de signature à M. Marco ZITO, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies – LPNHE dont le directeur est M. Grégorio BERNARDI;

Vu la décision DEC191492IN2P3 du 20 juin 2019 portant cessation de fonctions de M. Grégorio BERNARDI et nomination de M. Marco ZITO aux fonctions de directeur de l'UMR7585 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marco ZITO, directeur de l'unité UMR7585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00
www.cnrs.fr



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marco ZITO, délégation de signature est donnée à Mme Mélissa RIDEL, adjointe au directeur et à Mme Evelyne MEPHANE, administratrice.

Article 3

La décision n° DEC190404DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature annule et remplace la décision DEC192011DR02 du 12 juillet 2019. Elle prendra fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2019



La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192106DR02

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BRETON, directeur de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, dont la directrice est Mme Anne SIMON ;

Vu la décision DEC191557INSHS du 17 juin 2019 portant cessation de fonctions de Mme Anne SIMON et nomination au 15 avril 2019 de M. Stéphane BRETON aux fonctions de directeur par interim de l'UMR8566 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane BRETON, directeur de l'UMR8566], à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRETON, délégation de signature est donnée à Mme Adeline LOEFFEL-ALVAREZ (AI), coordinatrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190215DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192107DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Vatthana PHOLSENA, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre d'Asie et du Sud-Est - CASE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE, dont la directrice est Mme Vanina BOUTE ;

Vu la décision DEC191686INSHS du 17 juillet 2019 portant cessation de fonctions de Mme Vanina BOUTE et nomination au 1^{er} juillet 2019 de Mme Vatthana PHOLSENA aux fonctions de directrice par interim et de Mme Vanina BOUTE aux fonctions de directrice-adjointe par interim de l'UMR8566 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Vatthana PHOLSENA, directrice de l'UMR8170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vathana PHOLSENA, délégation de signature est donnée à Mme Vanina BOUTE (MC HDR), directrice-adjointe et à Mme Dana RAPPOPORT (DR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190203DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192109DR02

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BERGERON, directeur de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, dont la directrice par interim est Mme Isabelle GALLAGHER ;

Vu la décision DEC191199INSMI du 17 juin 2019 portant cessation de fonctions de Mme Isabelle GALLAGHER et nomination au 1^{er} juillet 2019 de M. Nicolas BERGERON aux fonctions de directeur par interim de l'UMR8553 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas BERGERON, directeur de l'UMR8553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BERGERON, délégation de signature est donnée à M. Cyril IMBERT (DR), adjoint au directeur, et à Mme Zaina ELMIR (TCE), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC183312DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juillet 2019

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192137DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Eve CHIAPELLO, directrice de plein exercice de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, dont la directrice par interim est Mme Eve CHIAPELLO ;

Vu la décision DEC191823INSHS du 18 juillet 2019 portant nomination de Mme Eve CHIAPELLO aux fonctions de directrice et de Mme VILLE et M.CEFAI aux fonctions de directrice et directeur adjoints de la FRE2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 1^{er} août 2019 à Mme Eve CHIAPELLO, directrice de la FRE2023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eve CHIAPELLO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle VILLE (CR), directrice-adjointe et Mme Joëlle CAUGNON (IE), secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192155DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ZALC, directrice de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, dont la directrice est Mme Claire ZALC ; ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire ZALC, directrice de l'unité UMR8066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire ZALC, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc CHAPPEY (MC), Mme Martine GRELOT (AI) et Mme Virginie Durand (IE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC190407DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192419DR02

Décision portant modification de la décision DEC183323DR02 du 7 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, dont le directeur est M. Thomas ROMER ;

Vu la décision DEC183323DR02 du 7 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC183323DR02, la liste des délégataires est modifiée comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ROMER, délégation de signature est donnée à M. Lionel MARTI (CR), Mme Lorraine MARCHEIX (IE), M. Christophe NICOLLE (CR) **et M. François HÉRAN (DRCE), directeur de l'IC-Migrations**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC192421DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel DUBOIS, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS, dont le directeur est M. Pierre DEMEULENAERE ;

Vu la décision DEC191155INSHS du 16 juillet 2019 portant cessation de fonction de M. DEMEULENAERE et nomination de M. Michel DUBOIS aux fonctions de directeur de l'UMR8598 à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel DUBOIS, directeur de l'unité UMR8598, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DUBOIS, délégation de signature est donnée à M. Gianluca MANZO (CR), directeur-adjoint et Mme Marie-Christine NOEL (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC183313DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC192816DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre /2018 portant création de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, dont le directeur est M. Christian SERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SERRE, délégation de signature est donnée à M. Antoine TISSOT, chargé de recherches, et Mme Marie-Thérèse MENDY(TCN), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC190504DR02 du 31 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192818DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur par interim de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, dont le directeur par interim est M. Axel BUGUIN ;

Vu la décision DEC192333INC du 19 septembre 2019 portant cessation de fonction de M. Axel BUGUIN et nomination de M. Pascal HERSEN aux fonctions de directeur par interim de l'UMR168 à compter du 9 septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 9 septembre 2019 à M. Pascal HERSEN, directeur de l'unité UMR168, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HERSEN, délégation de signature est donnée à M. Mathieu COPPEY (DR), Mme Stéphanie DESCROIC (DR) et M. Axel BUGUIN (PU), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC190395DR02 du 24 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC192819DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GUILLARD, directrice de plein exercice de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM, dont la directrice par interim est Mme Valérie GUILLARD ;

Vu la décision DEC190672INSHS du 16 octobre 2019 portant nomination de Mme Valérie GUILLARD aux fonctions de directrice de l'UMR7088 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 1^{er} août 2019 à Mme Valérie GUILLARD, directrice de l'UMR7088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GUILLARD, délégation de signature est donnée à M. Pascal MAYTRAUD (2A), secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190476DR02 du 29 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192820DR02

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric KECK, directeur de plein exercice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, dont le directeur par interim est M. Frédéric KECK;

Vu la décision DEC190672INSHS du 16 octobre 2019 portant nomination de M. Frédéric KECK aux fonctions de directeur et de Mme Andrea-Luz GUTIERREZ CHOQUEVILCA aux fonctions de directrice-adjointe de l'UMR7130 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 1^{er} août 2019 à M. Frédéric KECK, directeur de l'UMR7130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric KECK, délégation de signature est donnée à Mme Andrea-Luz GUTIERREZ CHOQUEVILCA (MCF), directrice adjointe et Mme Patricia RIGOLE (TCE), chargée de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190125DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



DEC192821DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anne RASMUSSEN, directrice de plein exercice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK,, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK, dont la directrice par interim est Mme Anne RASMUSSEN;

Vu la décision DEC190672INSHS du 16 octobre 2019 portant nomination de Mme Anne RASMUSSEN aux fonctions de directrice de l'UMR8560 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 1^{er} août 2019 à Mme Anne RASMUSSEN, directrice de l'UMR8560, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RASMUSSEN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul THEOLOGIDES (TCS), gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190120DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



DEC192822DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Claude RETAT, directrice de plein exercice de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises – CELLF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF, dont la directrice par interim est Mme Claude RETAT ;

Vu la décision DEC190672INSHS du 16 octobre 2019 portant nomination de Mme Claude RETAT aux fonctions de directrice de l'UMR8599 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 1^{er} août 2019 à Mme Claude RETAT, directrice de l'UMR8599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude RETAT, délégation de signature est donnée à M. Christophe MARTIN (PU), et Mme Philibertine MAROLAHY (TCN), responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC183332DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC192823DR02

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de plein exercice de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, dont le directeur par interim est M. Tarik MEZIANE ;

Vu la décision DEC192009INEE du 7 octobre 2019 portant nomination de M. Tarik MEZIANE aux fonctions de directeur de la FRE2030 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 1^{er} août 2019 à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité FRE2030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tarik MEZIANE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DUFOUR (DR) et M.Philippe KEITH (PU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC183303DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



DEC192806DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François ROUYER*, directeur de l'unité *UMR9197* intitulée *Institut des Neurosciences Paris Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC192613INSB nommant Monsieur François ROUYER directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François ROUYER, directeur de l'unité UMR9197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François ROUYER, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, Madame Nathalie BERTHE, ingénieure d'études, Madame Michèle TOULGOAT, assistante ingénieure, et Madame Aline GINOIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC183276DR04 du 01/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur François ROUYER

Madame Patricia MADRIERES

Madame Nathalie BERTHE

Madame Michèle TOULGOAT

Madame Aline GINOIS

DEC192846DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé » ;

Vu la décision DEC192632INP nommant Monsieur Patrice ROCHE directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam PANNETIER-LECOEUR, chercheuse CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam PANNETIER-LECOEUR, délégation est donnée à Madame Céline FIORINI, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Patrice ROCHE

Madame Myriam PANNETIER-LECOEUR

Madame Céline FIORINI

DEC192443DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BLEUZEN, délégation est donnée à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2019

Le directeur d'unité
Monsieur David AITKEN

Madame Anne BLEUZEN

Madame Catherine CHARLES-PAUWELS

DEC192441DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182 intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation de signature est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure et Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182260DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur David AITKEN

Madame Anne BLEUZEN

Madame Catherine CHARLES-PAUWELS

DEC192800DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Alain LUSSON*, directeur de l'unité *UMR8635* intitulée *Groupe d'études de la matière condensée*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8635, intitulée « Groupe d'études de la matière condensée » ;

Vu la décision DEC192621INP nommant Monsieur Alain LUSSON directeur de l'unité à compter du 15/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Alain LUSSON, directeur de l'unité UMR8635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain LUSSON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre HERMIER, professeur, et Madame Karen BREMOND, ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182296DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/10/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Alain LUSSON

Monsieur Jean-Pierre HERMIER

Madame Karen BREMOND

DEC192845DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrice ROCHE*, directeur de l'unité *UMR3680* intitulée *Service de physique de l'état condensé*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé » ;

Vu la décision DEC192632INP nommant Monsieur Patrice ROCHE directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, directeur de l'unité UMR3680, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE, délégation de signature est donnée à Madame Myriam PANNETIER-LECOEUR, chercheuse CEA, et Madame Céline FIORINI, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182198DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Patrice ROCHE

Madame Myriam PANNETIER-LECOEUR

Madame Céline FIORINI

DEC192808DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC192613INSB nommant Monsieur François ROUYER directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, délégation est donnée à Madame Nathalie BERTHE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES et de Madame Nathalie BERTHE, délégation est donnée à Madame Michèle TOULGOAT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Madame Nathalie BERTHE et de Madame Michèle TOULGOAT, délégation est donnée à Madame Aline GINOIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Monsieur François ROUYER

Madame Patricia MADRIERES

Madame Nathalie BERTHE

Madame Michèle TOULGOAT

Madame Aline GINOIS

DEC192801DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8635, intitulée « Groupe d'études de la matière condensée » ;

Vu la décision DEC192621INP nommant Monsieur Alain LUSSON directeur de l'unité à compter du 15/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre HERMIER, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre HERMIER, délégation est donnée à Madame Karen BREMOND, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/10/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Alain LUSSON

Monsieur Jean-Pierre HERMIER

Madame Karen BREMOND

DEC191505DR05

Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est Géraud Magrin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud Magrin, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Peyroux, CR, et Mme Pauline Gluski, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Paul-Henri Giraud, secrétaire général du GIS Institut des Amériques, M. Alexis Sierra, trésorier du GIS Institut des Amériques, et Mme Marion Magnan, responsable du GIS Institut des Amériques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Amériques, les actes concernant cette structure hébergée au sein de l'UMR8586.

Article 4

La décision n° DEC183185DR05 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 mai 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC192257DR06

Décision portant délégation de signature à M. Cédric DEMONCEAUX directeur de l'unité ERL6000 intitulée Vision Pour la Robotique (VIBOT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité ERL6000 intitulée Vision Pour la Robotique dont le directeur est Cédric DEMONCEAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric DEMONCEAUX directeur de l'unité ERL6000 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric DEMONCEAUX, délégation de signature est donnée à M. Olivier Morel, Maître de Conférence à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181364DR06 du 09 avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192539DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Claudine Jonon, Mme Claire Priou Jacotot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire (SPECMO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire , dont le directeur est Vincent BOUDON

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claudine Jonon, IR et responsable administrative de l'ICB , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine Jonon, délégation est donnée à Mme Claire Priou Jacotot AI et gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Vincent BOUDON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192288DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chambarlhac, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (CGC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier , dont le directeur est Jean Louis TORNATORE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence Université de Bourgogne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean Louis TORNATORE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192298DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Bussy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel (GPL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel, dont le directeur est Pierre Etienne MOREAU

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Bussy, IR et Responsable Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Pierre Etienne MOREAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192304DR06

Décision portant délégation de signature à M. Didier Gemmerlé, Mme Laurence Quirot, M. Jean Marc Sac-Epée Mme Camille Laurent-Gengoux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine , dont le directeur est Xavier ANTOINE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Quirot Ingénieure d'étude et responsable administrative , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mme Laurence Quirot , délégation est donnée à M. Didier Gemmerlé, Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Quirot et M. Didier Gemmerlé délégation est donnée à M. Jean Marc Sac-Epée Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Quirot, M. Didier Gemmerlé et de M. Jean Marc Sac-Epée, délégation est donnée à Mme Camille Laurent-Gengout, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Xavier ANTOINE



DEC192329DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Aline Marchetti, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine

Vu la décision DEC191080INSHS du 3 juillet 2019 nommant M. Samuel Ferey aux fonctions de directeur d'unité USR3261 intitulée USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Aline Marchetti, IE et responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Samuel FEREY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192336DR06

Décision portant délégation de signature à M. Olivier MOREL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6000 intitulée Vision Pour la Robotique (VIBOT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL6000 intitulée Vision Pour la Robotique , dont le directeur est Cédric DEMONCEAUX

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MOREL, Maître de Conférence à l'Université de Bourgogne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Cédric DEMONCEAUX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192338DR06

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas RIMBERT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces (TRANSINTER)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces , dont le directeur est Michel GRADECK

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas RIMBERT, PU et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Michel GRADECK

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192340DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michel Lacaille, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ,

Vu la décision DEC172863INSU du 1^{er} décembre 2017 portant nomination de M. philippe Rousselot aux fonctions de directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Lacaille, Ingénieur d'étude et responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Philippe Rousselot

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192255DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRADECK directeur de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces (TRANSITER) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces dont le directeur est Michel GRADECK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel GRADECK directeur de l'unité GDR2042 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRADECK, délégation de signature est donnée à M. Nicolas RIMBERT, PU et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190516DR06 du 17 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192253DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie dont le directeur est Philippe Rousselot ;

Vu la décision DEC172863INSU du 1^{er} décembre 2017 portant nomination de Philippe Rousselot aux fonctions de directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Rousselot, délégation de signature est donnée à M. Michel Lacaille, Ingénieur d'étude et responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191869DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192250DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent BOUDON directeur de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire (SPECMO) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire dont le directeur est Vincent BOUDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent BOUDON directeur de l'unité GDR3152, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BOUDON, délégation de signature est donnée à Mme Claudine Jonon, IR et responsable administrative de l'ICB, Mme Claire Priou Jacotot, AI et gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192244DR06

Décision portant délégation de signature à M. Samuel FERÉY directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine dont le directeur est Samuel FERÉY ;

Vu la décision DEC191080INSHS du 3 juillet 2019 portant nomination de Samuel FERÉY aux fonctions de directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel FERÉY directeur de l'unité USR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel FERREY, délégation de signature est donnée à Mme Aline Marchetti, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191866DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192593DAJ

Décision portant modification de la décision DEC191405 du 1^{er} juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191404DAJ portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision DEC192591DAJ portant fin de fonction et nomination de M. Arnaud François aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Aux visas de la décision DEC191405 susvisées :

- les termes « **Vu** la décision DEC162929DAJ du 6 janvier 2017 portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ; » sont supprimés ;
- à la suite des termes « **Vu** la décision DEC191404DAJ portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ; » sont insérés les termes « **Vu** la décision DEC192590DAJ portant fin de fonction et nomination de M. Arnaud François aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ; ».

Art. 2. – Aux articles 2 et 3 de la décision DEC191405 susvisée, les termes « *Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale* » sont remplacés par les termes « *M. Arnaud François, adjoint à la délégué régionale* ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192209DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Etienne MOREAU directeur de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel (GPL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est Pierre Etienne MOREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Etienne MOREAU directeur de l'unité GDR3168 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Etienne MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Bussy, IR et Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191148DR06 du 26 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192210DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Maud ROTGER directrice de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique dont la directrice est Maud ROTGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maud ROTGER directrice de l'unité UMR7331, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

La décision n° DEC191838DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192217DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine dont le directeur est Xavier ANTOINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ANTOINE, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Quirot, IE et responsable administrative, M. Didier Gemmerlé, Ingénieur de Recherche, M. Jean Marc Sac-Epée, Ingénieur de Recherche, Mme Camille Laurent-gengoux, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191844DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192221DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean François GANGHOFFER directeur de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie ostéo-articulaire (IMOA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie ostéo-articulaire dont le directeur est Jean François GANGHOFFER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean François GANGHOFFER directeur de l'unité FR2003 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François GANGHOFFER, délégation de signature est donnée à M. Daya El Mostafa , DR CNRS, Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative du LEM3, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181229DR06 du 28 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192278DR06

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Patoor, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS ()

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180060INSIS du 06 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS , dont le directeur est Jean Paul SALVESTRINI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne Patoor, Professeur à Georgia Tech Lorraine , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean Paul SALVESTRINI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192203DR06

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation dont le directeur est Lionel BRETILLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BRETILLON, délégation de signature est donnée à M.Olivier Lalouette, IE et secrétaire général, Mme Sylvie Issanchou, DR INRA et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191836DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192198DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TORNATORE directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (CGC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier dont le directeur est Jean Louis TORNATORE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Louis TORNATORE directeur de l'unité UMR7366 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis TORNATORE, délégation de signature est donnée à M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191832DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192895DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie MONCOFFRE, directrice par intérim de l'unité FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité FR3618, intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, dont la directrice par intérim est Mme Nathalie MONCOFFRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Nathalie MONCOFFRE, directrice par intérim de l'unité FR3618, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MONCOFFRE, délégation de signature est donnée à Madame Martine VERDENELLI, Ingénieure de recherche et Madame Sandra GONCALVES LARBI, Assistante Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er novembre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190009DR08

Décision portant délégation de signature à Mme. Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 intitulée Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable (FR-EDD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité FR3097 intitulée Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable (FR-EDD), dont la directrice est Mme Pascale GARCIA

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale GARCIA, la délégation de signature est donnée à M. Eric ROUVELLAC, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173384DR08 du 28 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC192622DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Christine RETY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 modifiée portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), dont la directrice est Cécile FREMOND.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine RETY, responsable administrative et financière, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine RETY, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES PEREIRA, Ingénieure de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine RETY et de Mme Patricia LOPES PEREIRA, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} octobre 2019

La directrice d'unité
Cécile FREMOND



DEC192620DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 modifiée portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles - TAAM, dont la directrice est Cécile FREMOND.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cecile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée, à Mme Christine RETY, Ingénieure de recherche, à Mme Patricia LOPES PEREIRA, Ingénieure de recherche, à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieur de recherche, à Mme Corinne REGNAULD, technicienne et à Mme Agnès MAURIO, Assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182628DR08 du 1^{er} octobre 2018 abrogeant la délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} octobre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192600DR08

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LANOS, directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), et nommant M. Pierre GUIBERT directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de directeur l'Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe LANOS, directeur par intérim de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LANOS, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice adjointe, directrice de recherche au CNRS, à M. Guillaume SARAH, chargé de recherche, directeur adjoint IRAMAT-CEB et à Mme Gwenaëlle BREARD, gestionnaire, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC192510DR08 du 18 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192595DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5260 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), et nommant M. Pierre GUIBERT directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions directeur l'Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, Directrice de recherche, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, délégation est donnée à M. Guillaume SARAH, chargé de recherche, directeur adjoint du site IRAMAT-CEB aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER et de M. Guillaume SARAH, délégation est donnée à M. Philippe FLUZIN, Directeur de recherche, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, de M. Guillaume SARAH et de M. Philippe FLUZIN délégation est donnée à M. Philippe DILLMANN, directeur de recherche, Directeur adjoint du site IRAMAT-LMC, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, de M. Guillaume SARAH, de M. Philippe FLUZIN et de M. Philippe DILLMANN, délégation est donnée à Mme Florence TANGUY, Assistante ingénieure, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, de M. Guillaume SARAH, de M. Philippe FLUZIN de M. Philippe DILLMANN et de Mme Florence TANGUY, délégation est donnée à M. Rémy CHAPOULIE, Professeur d'université, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, de M. Guillaume SARAH, de M. Philippe FLUZIN, de M. Philippe DILLMANN et de Mme Florence TANGUY, et de M. Rémy CHAPOULIE est donnée à Mme Gwenaëlle BREARD, Technicienne, gestionnaire d'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 27 septembre 2019

Le directeur d'unité
Philippe LANOS



DEC192600DR08

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LANOS, directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), et nommant M. Pierre GUIBERT directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de directeur l'Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe LANOS, directeur par intérim de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LANOS, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice adjointe, directrice de recherche au CNRS, à M. Guillaume SARAH, chargé de recherche, directeur adjoint IRAMAT-CEB et à Mme Gwenaëlle BREARD, gestionnaire, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC192510DR08 du 18 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192472DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne GENTILLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), dont le directeur est M. Yves COQUET ;

Vu la décision DEC182247INSU du 27 août 2018 portant cessation de fonction de Yves COQUET et nomination de M. Bruno SCALLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) ;

Vu la décision DEC1830285INSU du 2 janvier 2019 portant maintien de M. Bruno SCALLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) ;

Vu la décision DEC192165INSU du 6 septembre 2019 portant nomination de M. Manuel MOREIRA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3116 intitulé Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, assistante ingénieure, Responsable des services administratifs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 25 septembre 2019

Le directeur d'unité
Manuel MOREIRA



DEC192468DR08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry OLIVE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le directeur est M. François RIGALLEAU ;

Vu la décision DEC192036INSHS du 4 septembre 2019 portant cessation de fonction de M. François RIGALLEAU, Directeur, de Mme Lydia BODIOU, directrice adjointe, et nomination de Messieurs Frédéric CHAUVAUD et Thierry OLIVE respectivement aux fonctions de Directeur par intérim et Directeur adjoint par intérim de l'USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry OLIVE, Directeur de recherche, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry OLIVE, délégation est donnée à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, Secrétaire général aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 septembre 2019

Le directeur d'unité
Frédéric CHAUVAUD



DEC192465DR08

Décision portant délégation de signature à M. Xavier RODIER, directeur par intérim de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), dont la directrice est Mme Chiara LASTRAIOLI ;

Vu la décision DEC192030INSHS du 28 août 2019 portant cessation de fonction de Mme Chiara LASTROIALI, Directrice, et nomination de M. Xavier RODIER Directeur par intérim de l'USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier RODIER, directeur par intérim de l'unité USR3501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier RODIER, délégation de signature est donnée à Mme Lydia SEBRA, SAENES, Secrétaire générale et à M. Hervé LANDURE, SAENES, Responsable de l'Antenne financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190081DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 septembre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192464DR08

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHAUVAUD, directeur par intérim de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le directeur est M. François RIGALLEAU ;

Vu la décision DEC192036INSHS du 4 septembre 2019 portant cessation de fonction de M. François RIGALLEAU, Directeur, de Mme Lydia BODIOU, directrice adjointe, et nomination de Messieurs Frédéric CHAUVAUD et Thierry OLIVE respectivement aux fonctions de Directeur par intérim et Directeur adjoint par intérim de l'USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHAUVAUD, directeur par intérim de l'unité USR3565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHAUVAUD, délégation de signature est donnée à M. Thierry OLIVE, Directeur de recherche, Directeur adjoint et à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190082DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 septembre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192938DR08

Décision portant délégation de signature à M. Bernard JARRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7252 intitulée XLIM.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard JARRY, responsable de l'axe SRF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, délégation est donnée à M. Bernard RATIER, Responsable de l'axe RFE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY et de M. Bernard RATIER, délégation est donnée à M. Jean-Pierre CANCES, Responsable de l'axe SRI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER et de M. Jean-Pierre CANCES, délégation est donnée à M Yannis POUSSET, Directeur délégué (site de Poitiers), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES et de M. Yannis POUSSET, délégation est donnée, à M. Philippe ROY, Responsable de l'axe PHO, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET et de M. Philippe ROY, délégation est donnée à M. Daniel MENEVEAUX, Responsable de l'axe ASALI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET, de M. Philippe ROY et de M. Daniel MENEVEAUX, délégation est donnée à M. Samir ADLY, responsable de l'axe MATHIS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET, de M. Philippe ROY, de M. Daniel MENEVEAUX et de M. Samir ADLY, délégation est donnée à Mme Virginie REYTIER, Responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET, de M. Philippe ROY, de M. Daniel MENEVEAUX, de M. Samir ADLY et de Mme Virginie REYTIER, délégation est donnée à Mme Françoise MERIGAUD, Coordinatrice RH, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 1^{er} octobre 2019

Le directeur d'unité
Stéphane BILA



DEC192467DR08

Décision portant délégation de signature à M. Manuel MOREIRA, directeur de l'unité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC), dont le directeur est M. Yves COQUET ;

Vu la décision DEC182247INSU du 27 août 2018 portant cessation de fonction de Yves COQUET et nomination de M. Bruno SCALLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) ;

Vu la décision DEC1830285INSU du 2 janvier 2019 portant maintien de M. Bruno SCALLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) ;

Vu la décision DEC192165INSU portant nomination de M. Manuel MOREIRA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Manuel MOREIRA, directeur par intérim de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Manuel MOREIRA, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, assistante ingénieure, Responsable des services administratifs, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190073DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 septembre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192892DR08

Décision portant délégation de signature à M. Bernard JARRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7252 intitulée XLIM.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard JARRY, responsable de l'axe SRF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, délégation est donnée à M. Bernard RATIER, Responsable de l'axe RFE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY et de M. Bernard RATIER, délégation est donnée à M. Jean-Pierre CANCES, Responsable de l'axe SRI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER et de M. Jean-Pierre CANCES, délégation est donnée à M. Philippe ROY, Responsable de l'axe PHOT, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES et de M. Philippe ROY, délégation est donnée, à M. Philippe CARRE Responsable de l'axe ASALI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY et de M. Philippe CARRE, délégation est donnée à M. Samir ADLY, Responsable de l'axe MATHIS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY, de M. Philippe CARRE et de M. Samir ADLY, délégation est donnée à M. Yannis POUSSET, Directeur délégué (site de Poitiers), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY, de M. Philippe CARRE, de M. Samir ADLY et de M. Yannis POUSSET, délégation est donnée à Mme Alice FORESTIER, Responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JARRY, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY, de M. Philippe CARRE, de M. Samir ADLY, de M. Yannis POUSSET et de Mme Alice FORESTIER, délégation est donnée à Mme Françoise MERIGAUD, Coordinatrice RH, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 1^{er} septembre 2019

Le directeur d'unité
Stéphane BILA

DEC192857DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BILA, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7252 intitulée XLIM.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane BILA, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BILA, délégation de signature est donnée à :

- JARRY Bernard, Professeur des Universités
- RATIER Bernard, Professeur des Universités
- CANCES Jean-Pierre, Professeur des Universités
- POUSSET Yannis, Professeur des Universités
- ROY Philippe, Directeur de Recherche
- MENEVEAUX Daniel, Professeur des Universités
- ADLY Samir, Professeur des Universités
- REYTIER Virginie, Attachée d'Administration de l'Etat
- MERIGAUD Françoise, Assistante ingénieure

aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1er octobre 2019.

Article 4

La décision n° DEC192856DR08 du 6 novembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 7 novembre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192856DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BILA, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7252 intitulée XLIM.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane BILA, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephane BILA, délégation de signature est donnée à :

- JARRY Bernard, Professeur des Universités
- RATIER Bernard, Professeur des Universités
- CANCES Jean-Pierre, Professeur des Universités
- ROY Philippe, Directeur de Recherche
- CARRE Philippe, Professeur des Universités
- ADLY Samir, Professeur des Universités
- POUSSET Yannis, Professeur des Universités
- FORESTIER Alice, Attachée d'Administration de l'Etat
- MERIGAUD Françoise, Assistante ingénieure

aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1er septembre 2019.

Article 4

La décision n° DEC191152DR08 du 10 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 6 novembre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192796DAJ

Décision portant modification de la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente ;

Vu la décision DEC192784DR08 du 24 octobre 2019 nommant M. Cédric Lebailly aux fonctions de responsable par intérim du service du partenariat et de la valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charente ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} novembre 2019, la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 est modifiée comme suit :

1.1 Au sein des visas, la phrase « *Vu la décision DEC090130DR08 du 3 septembre 2009 portant nomination de M. Pierre Durand-de-Ramefort aux fonctions de responsable du service partenariat et de la valorisation en région Poitou-Charentes de la délégation Centre-Poitou-Charentes* » est remplacée par « *Vu la décision DEC192784DR08 du 24 octobre 2019 nommant M. Cédric Lebailly aux fonctions de responsable par intérim du service du partenariat et de la valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes* ».

1.2 L'article 3 est rédigé comme suit : « *En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Hamon délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, et de Mme Marion Blin, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Isabelle Prud'Homme, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à M. Christophe Terrasse, responsable du service partenariat et valorisation pour le Centre-Val de Loire et à M. Cédric Lebailly, responsable par intérim du service du partenariat et de la valorisation Limousin-Poitou-Charentes, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1 et dans la limite de leurs attributions* ».

1.3 L'article 3 bis est supprimé.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 31 octobre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC192956DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180336DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme Paret, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC180336DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie Mainard aux fonctions de responsable du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} décembre 2019, la décision DEC180336DAJ du 25 janvier 2018 susvisée est modifiée comme suit :

1.1 Aux visas, la phrase « *Vu la décision DEC140603DR11 du 11 février 2014 portant nomination de Mme Florence Piaud-Dallé en tant que responsable des ressources humaines de la délégation Alpes* » est remplacée par la phrase « *Vu la décision DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie Mainard aux fonctions de responsable du Service des ressources humaines de la délégation Alpes* » ;

1.2 Les termes « *Florence Piaud-Dallé* » sont supprimés et remplacés par les termes « *Stéphanie Mainard* » dans l'ensemble de la décision.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC192679DR11

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LAMANNA, délégation de signature est donnée à Mme Hélène WIRION, IEHC, responsable administrative, Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, adjointe à la direction, Projet techniques, et à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, adjointe à la direction, Enseignement et Ecoles doctorales, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181692DR11 du 1^{er} juin 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 octobre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192876DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), dont le directeur est M. Fabien ARNAUD, et M. Bernard FANGET et Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, directeurs adjoint ;

Vu la décision DEC191797INEE du 16 juillet 2019 portant nomination de M. Yves PERRETTE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou

égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien ARNAUD, délégation de signature est donnée à M. Yves PERRETTE, DR CNRS, Directeur adjoint, et à Mme Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171623DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 8 novembre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192682DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène WIRION pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène WIRION, IEHC, responsable administrative du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène WIRION, délégation est donnée à Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, adjointe à la direction, responsable Projets techniques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène WIRION et de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, délégation est donnée à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, adjointe à la direction, responsable Enseignement et Ecoles doctorales, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Annecy, le

Le directeur d'unité
Giovanni LAMANNA



DEC192610DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine REVERBEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est *Thierry TATONI* ;

Vu la décision DEC191883INEE du 15 juillet 2019 portant nomination de Catherine FERNANDEZ, directrice de l'UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Delphine REVERBEL*, Animatrice du pôle financier de l'IMBE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Delphine REVERBEL*, délégation est donnée à *M. Thierry DUTOIT*, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2019

La directrice d'unité
Catherine FERNANDEZ

CNRS
Délégation Provence et Corse
31 chemin Joseph Aiguier
CS70071
13402 MARSEILLE Cedex 9
T. 04 91 16 40 10 www.cnrs.fr



DEC192609DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine FERNANDEZ, directrice de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est *Thierry TATONI* ;

Vu la décision DEC191883INEE du 15 juillet 2019 portant nomination de Catherine FERNANDEZ, directrice de l'UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale* ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine FERNANDEZ, directrice de l'unité UMR7263, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FERNANDEZ, délégation de signature est donnée à M. Thierry DUTOIT, DR, à Mme Virginie BALDY, PR, à Mme Delphine REVERBEL, AI, et à Mme Joëlle MASSEI, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La décision n° DEC191412DR12 du 21 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC192624DR12

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Dominique EYHERAMENDY*, directeur de l'unité UMR7031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2 En cas d'absence ou d'empêchement de *Dominique EYHERAMENDY*, délégation de signature est donnée à M. Bruno LOMBARD, DR2, à M. Pierre Olivier MATTEI, CR1, à Mme Marie-Madeleine MORANO, AI, et à Mme Noemi ABRESCIA, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190271DR12 du 8 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC192626DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Bruno LOMBARD*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Bruno LOMBARD*, délégation est donnée à *M. Pierre Olivier MATTEI*, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Bruno LOMBARD* et de *M. Pierre Olivier MATTEI*, délégation est donnée à Mme Marie-Madeleine MORANO, gestionnaire coordinatrice, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Bruno LOMBARD*, de *M. Pierre Olivier MATTEI* et de *Mme Marie-Madeleine MORANO*, délégation est donnée à *Mme Noemi ABRESCIA*, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2019

Le directeur d'unité
Dominique EYHERAMENDY



DEC191631DR13

Décision portant délégation de signature à M. Etienne SCHWOB, directeur de l'unité UMR5535 intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC191057INSB du 2 mai 2019, portant cessation de fonctions et nomination de M. Etienne SCHWOB, directeur de l'unité UMR5535 intitulée *Institut de génétique moléculaire de Montpellier* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne SCHWOB, directeur de l'unité UMR5535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne SCHWOB, délégation de signature est donnée à Eric KREMER, DR1 et à Mme Emilie JOURDAN, IECN CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190641 DR13 du 12 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC192494DR13

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric HUYNH, directeur de l'unité mixte UMS2013 intitulée Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018, portant création de l'unité mixte UMS2013 intitulée *Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)* dont le directeur est M. Frédéric HUYNH ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Frédéric HUYNH, directeur de l'unité mixte UMS2013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HUYNH, délégation de signature est donnée à **Mme LEJARZA Karine, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

La décision n° [DEC190723DR13](#) du 18 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 septembre 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC192662DR15

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'UMR 5114 intitulée COMPTRASEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC192078INSHS du 4 septembre 2019 portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Daugareilh et nomination de M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'UMR5114 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Philippe Martin, directeur par intérim de l'UMR5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'UMR 5114, délégation de signature est donnée à M. Gilles Auzero, professeur d'université, Mme Héloïse Lamirault, assistante ingénieur, Mme Pascale Chambaretaud, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181273DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 septembre 2019

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC192768DR15

Décision portant délégation de signature à M. Franck Delalée pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC192189INSU du 17 octobre 2019 portant cessation de fonctions de Mme Marie-Lise Dubernet-Tucket, et nomination de M. Jacques Giraudeau aux fonctions de directeur de l'UMS2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA),

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Delalée, directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Delalée, délégation est donnée à Mme Joanna Martz, responsable administratif et financier aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 17 octobre 2019

Le directeur d'unité
Jacques Giraudeau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192767DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Giraudeau, directeur de l'unité UMS2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC192189INSU du 17 octobre 2019 portant cessation de fonctions de Mme Marie-Lise Dubernet-Tucket, et nomination de M. Jacques Giraudeau aux fonctions de directeur de l'UMS2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA),

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée M. Jacques Giraudeau, directeur de l'unité UMS2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Giraudeau, directeur, délégation de signature est donnée à M. Franck Delalée, directeur technique, Mme Joanna Martz, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190305DR15 du 1^{er} décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 17 octobre 2019

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC191602DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Aujol, directeur du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA), par le délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA), dont le directeur est Jean-François Aujol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Paul Aujol, directeur de l'unité GDR2286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Paul Aujol, délégation de signature est donnée à Mme Muriel Hachemi, assistante ingénieure, et Mme Karine Lecuona, assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191078DR15 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 avril 2019

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC192894DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale], dont le directeur est M. Fabrice Ardhuin ;

Vu la décision DEC191205INSU du 22 mai 2019 portant cessation de fonctions de M. Fabrice Ardhuin et nomination de M. Jérôme Paillet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale ;

Vu la décision DEC192184INSU du 6 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Jérôme Paillet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Solen Guezennec, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solen Guezennec, délégation est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solen Guezennec et de M. Thierry Huck, délégation est donnée à M. Guillaume Roulet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 13/11/19

Le directeur d'unité

Jérôme PAILLET



DEC192883DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale], dont le directeur est M. Fabrice Arduin ;

Vu la décision DEC191205INSU du 22 mai 2019 portant cessation de fonctions de M. Fabrice Arduin et nomination de M. Jérôme Paillet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale ;

Vu la décision DEC192184INSU du 6 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Jérôme Paillet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paillet, délégation de signature est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, Mme Solen Guezennec, assistante ingénieure et M. Guillaume Roulet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC191773DR17 du 28 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 08/11/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192897DR17

Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique de Nantes, dont le directeur est M. Claude Jard ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Jard, délégation de signature est donnée à Mme Karine Cantèle, assistante-ingénieure, Mme Christine Chevallereau-Wenger, directrice de recherche, Mme Sophie Girault, ingénieure d'études, M. Patrick Le Callet, professeur, M. Pascal Molli, professeur et M. Saïd Moussaoui, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC172748DR17 du 28 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 08/11/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC192647DR19

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LEVACHER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse, dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

Vu la décision DEC183074INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Xavier PANNECOUCLE et nomination de M. Vincent LEVACHER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse ;

Vu la décision DEC 192429INC du 03 octobre 2019 portant cessation de fonctions de M. Vincent LEVACHER et nomination de M. Pierre-Yves RENARD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEVACHER, délégation est donnée à M. Philippe JUBAULT, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEVACHER et de M. Philippe JUBAULT, délégation est donnée à M. Gérald BELLANGER, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont saint Aignan, le 1^{er} octobre 2019

Le directeur d'unité par intérim
Pierre-Yves RENARD



DEC192646DR19

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves RENARD, directeur par intérim de l'unité intitulée UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse, dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

Vu la décision DEC183074INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Xavier PANNECOUCLE et nomination de M. Vincent LEVACHER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse ;

Vu la décision DEC 192429INC du 03 octobre 2019 portant cessation de fonctions de M. Vincent LEVACHER et nomination de M. Pierre-Yves RENARD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Yves RENARD directeur de l'unité UMR6014, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves RENARD, délégation de signature est donnée M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche, à M. Philippe JUBAULT, Professeur et à M. Gérald BELLANGER, Assistant ingénieur.

Article 3

La décision n° DEC190093DR19 du 02 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC192829DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Caroline Bodolec, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181444DAJ du 2 mai 2018 portant nomination de Mme Caroline Bodolec aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu le projet d'avenant à la convention de coopération du 21 novembre 2014 relative à la création d'une plateforme de coopération franco-tchèque en sciences humaines et sociales dans le cadre du Centre français de recherche en science sociales (CEFRES) de Prague conclu entre l'Ambassade de France en République tchèque, le CNRS, l'Université Charles de Prague et l'Académie tchèque des sciences ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline Bodolec, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'avenant à la Convention de coopération susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192758INEE

Décision portant ajout de l'Institut national des sciences de l'univers en tant qu'institut principal de l'unité mixte de recherche n°7619 intitulée "Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7619 intitulée "Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)";

Vu l'avis des directeurs d'institut concernés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 15 octobre 2019, les instituts de rattachement de l'unité mixte de recherche susvisée sont :

- Instituts principaux : Institut écologie et environnement (INEE), Institut national de sciences de l'univers (INSU)
- Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192824DIST

Décision portant modification de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC132181DIST portant création de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée

Vu la décision DEC152833DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de services Persée (UMS3602) et CCSD (UMS3668)

Vu l'accord du(des) partenaire(s) ;

Vu l'avis de la directrice de la Direction de l'information scientifique et technique

DECIDE :

Article 1^{er} : L'article 1 de la décision DEC152833DGDS est modifié comme suit

L'unité mixte de service (UMS) n°602. Intitulée Persée est modifiée à compter du 1^{er} Janvier 2019 sous réserve..... pour une durée de cinq ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Entité de rattachement : Direction de l'Information Scientifique et Technique

Délégation : Délégation Rhône-Auvergne (DR07)

Etablissement(s) partenaire(s) : Ecole Normale Supérieure de Lyon

Section d'évaluation : CID 50

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Visa du chef d'établissement partenaire
(le cas échéant)

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC191172DGDS

Décision portant création de l'unité propre de service UPS2001 intitulée **Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Science (SPICES)**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Une unité propre de service (UPS) intitulée **Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Science (SPICES)**, n°2001, est créée pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2023.

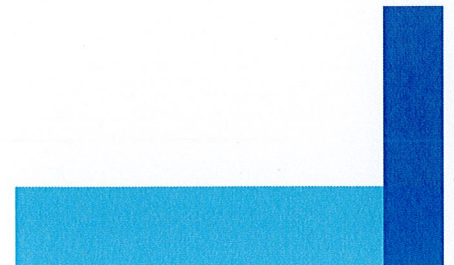
Cette unité est rattachée à :

- Entité : Direction générale déléguée à la science
- Délégation : Paris Michel-Ange
- Section / CID de rattachement : CID 50 – Gestion de la recherche

Sa mission est d'être l'unité d'affectation des personnels participant, pour de longues durées, aux projets collaboratifs développés par CNRS@CREATE.

Article 2 – Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.



Article 3 – Nomination

M. Dominique BAILLARGEAT, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Limoges en situation de détachement comme Directeur exécutif scientifique de CNRS@CREATE est nommé directeur de l'UPS pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits et assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Article 4 – Locaux

L'unité propre de service dispose de locaux sis CNRS@CREATE, 1 Create Way, Singapour, loué par CNRS@CREATE.

Article 5 – Santé et sécurité

Le directeur veille au respect des règles de santé et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Article 6 – Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 7 – Comité d'orientation et de surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 novembre 2019



Le président - directeur général
Antoine PETIT

DEC172893DR01

Décision relative à la tarification d'une chambre d'hôtes sur le campus CNRS ParisVillejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription ParisVillejuif.

Vu la décision DEC162806DAJ du 4 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Clarisse LEFORT-DAVID déléguée régionale pour la circonscription ParisVillejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif journalier d'hébergement en chambre d'hôtes pour l'appartement T2 sur le campus du CNRS ParisVillejuif s'élève à 57,00€.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} novembre 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 23 octobre 2017

Pour le président et par délégation,
La Déléguée régionale

Pour le Président du CNRS
et par délégation, l'Adjoint à la déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

LEFORT-DAVID

Éric CHAREYRE



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif



DEC192709DR01

Décision relative au tarif des produits de l'UPR299 intitulée « Centre d'Etudes Himalayennes » (CEH)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision n° DEC180144DAJ en date du 16 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif (DR01), notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs d'abonnements de la revue EBHR réalisés par l'unité UPR299 intitulée Centres d'Etudes Himalayennes sont fixés selon le barème joint en annexe[1].

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,

La déléguée régionale
Clarisse Lefort



Annexe 1 de la DEC192709DR01 - UPR299

	Abonnement annuel	Achat au numéro
Académiques	70 €	40 €
Individuels	35 €	20 €
Etudiants	25 €	15 €

DEC192962DR07

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric FAURE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC180333DAJ en date du 25 janvier 2018, modifiée, donnant délégation de signature à M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon, sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 25 Novembre 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure



Récapitulatif des coûts de la plateforme
en Euros

		coût horaire (journée de 8 heures)			
		T1 coût complet sans marge	T1 coût complet avec marge à 25%	T2 sans PP	T3 sans PP et amortissement s
Accès CMNF	site ECL	73	92	33	31
	Site INSA	59	74	19	18
	Site UCBL	29	36	6	6
Equipement CMNF et PV	site ECL	112	139	72	25
	Site INSA	135	169	93	27
	Site UCBL	54	68	30	16
Pôle Epitaxie	site ECL	174	217	120	50
Pôle Chimie et nanobio	Site ECL	111	139	64	31

DEC192756DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Alsace ;

Vu la décision n° DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.


Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **21 OCT. 2019**

Pour le Président – directeur général
et par délégation,
le délégué régional
Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,



Kevin GEIGER

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
<i>1. MEB Haute Résolution</i>		Tarif /heure
8422	Laboratoire CNRS	130,00
8423	Secteur public – EPST et Universités	130,00
8424	Secteur privé	200,00
<i>2. MEB Haute Résolution + EDX</i>		Tarif /heure
8425	Laboratoire CNRS	160,00
8426	Secteur public – EPST et Universités	160,00
8427	Secteur privé	260,00
<i>3. Préparation d'échantillons</i>		Tarif /heure
8428	Laboratoire CNRS	100,00
8429	Secteur public – EPST et Universités	100,00
8430	Secteur privé	120,00



DEC192754DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **21 OCT. 2019**

Pour le Président – directeur général
et par délégation,
le Délégué régional
Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,


Kevin GEIGER

CyrCe - Cœur de Cyclotron

1) Prestations effectuées par l'UMR7178 pour les laboratoires CNRS

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
8171	T1 - COEUR DE CYCLOTRON-CYRCE-CNRS-Coût complet	2 454,81
8173	T2 - COEUR DE CYCLOTRON-CYRCE-CNRS-Coût complet hors PP	1 018,00
8175	T3 - COEUR DE CYCLOTRON-CYRCE-CNRS-Coût complet hors PP, amortissement et PPE	224,38
*HCS = Hors Contrôles sanitaires		

2) Prestations effectuées par l'UMR7178 pour les clients hors CNRS

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
8172	T1 - COEUR DE CYCLOTRON-CYRCE-CNRS-Coût complet	2 454,81
8174	T2 - COEUR DE CYCLOTRON-CYRCE-CNRS-Coût complet hors PP	1 018,00
8176	T3 - COEUR DE CYCLOTRON-CYRCE-CNRS-Coût complet hors PP, amortissement et PPE	224,38
*HCS = Hors Contrôles sanitaires		

DEC192755DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMS3415 intitulée CHRONOBOTRON sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/07/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

21 OCT. 2019

Pour le Président – directeur général
et par délégation,
le Délégué régional
Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,


Kevin GEIGER

I - ZONE TRANSGENIQUE		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2L (530 cm²)		Tarif/cage/semaine
4371	Laboratoire CNRS	4,61
4372	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	4,61
4373	Secteur public – autres EPST et Universités	5,16
4374	Secteur privé	11,47
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4375	Laboratoire CNRS	6,92
4376	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	6,92
4377	Secteur public – autres EPST et Universités	7,74
4378	Secteur privé	17,31
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4379	Laboratoire CNRS	15,67
4380	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	15,67
4381	Secteur public – autres EPST et Universités	17,55
4382	Secteur privé	39,38
4/ Souris ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4383	Laboratoire CNRS	4,61
4384	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	4,61
4385	Secteur public – autres EPST et Universités	5,16
4386	Secteur privé	11,47
5/ Souris = 4 semaines		Tarif/animal
4387	Laboratoire CNRS	7,17
4388	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	7,17
4389	Secteur public – autres EPST et Universités	8,03
4390	Secteur privé	17,84
6/ Souris = 5 semaines		Tarif/animal
4391	Laboratoire CNRS	9,73
4392	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	9,73
4393	Secteur public – autres EPST et Universités	10,90
4394	Secteur privé	24,21
7/ Souris = 6 semaines		Tarif/animal
4395	Laboratoire CNRS	12,29
4396	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	12,29
4397	Secteur public – autres EPST et Universités	13,76
4398	Secteur privé	30,58
8/ Souris = 7 semaines		Tarif/animal
4399	Laboratoire CNRS	14,86

4400	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	14,86
4401	Secteur public – autres EPST et Universités	16,64
4402	Secteur privé	36,96
9/ Souris = 8 semaines		Tarif/animal
4403	Laboratoire CNRS	17,42
4404	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	17,42
4405	Secteur public – autres EPST et Universités	19,51
4406	Secteur privé	43,33
10/ Souris = 9 semaines		Tarif/animal
4407	Laboratoire CNRS	19,98
4408	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	19,98
4409	Secteur public – autres EPST et Universités	22,38
4410	Secteur privé	49,70
11/ Souris femelle gestante		Tarif/animal
4411	Laboratoire CNRS	50,71
4412	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	50,71
4413	Secteur public – autres EPST et Universités	56,80
4414	Secteur privé	126,16
12/ Rat ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4415	Laboratoire CNRS	6,92
4416	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	6,90
4417	Secteur public – autres EPST et Universités	7,75
4473	Secteur privé	17,31
13/ Rat = 4 semaines		Tarif/animal
4419	Laboratoire CNRS	9,80
4420	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	9,80
4421	Secteur public – autres EPST et Universités	10,98
4422	Secteur privé	24,52
14/ Rat = 5 semaines		Tarif/animal
4423	Laboratoire CNRS	12,68
4424	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	12,68
4425	Secteur public – autres EPST et Universités	14,20
4426	Secteur privé	31,74
15/ Rat = 6 semaines		Tarif/animal
4427	Laboratoire CNRS	15,56
4428	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	15,56
4429	Secteur public – autres EPST et Universités	17,43
4430	Secteur privé	38,95
16/ Rat = 7 semaines		Tarif/animal
4431	Laboratoire CNRS	18,44

4432	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	18,44
4433	Secteur public – autres EPST et Universités	20,65
4434	Secteur privé	46,16
17/ Rat = 8 semaines		Tarif/animal
4435	Laboratoire CNRS	21,32
4436	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	21,32
4437	Secteur public – autres EPST et Universités	23,88
4438	Secteur privé	53,38
18/ Rat = 9 semaines		Tarif/animal
4439	Laboratoire CNRS	24,20
4440	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	24,20
4441	Secteur public – EPST et Universités	27,10
4442	Secteur privé	60,59
19/ Rat femelle gestante		Tarif/animal
4443	Laboratoire CNRS	76,07
4444	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	76,07
4445	Secteur public – autres EPST et Universités	85,20
4446	Secteur privé	190,43
20/ Location L2		Tarif/heure
4447	Laboratoire CNRS	6,10
4448	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	6,10
4449	Secteur public – autres EPST et Universités	6,80
4450	Secteur privé	11,88
21/ Location L3		Tarif/heure
4451	Laboratoire CNRS	10,12
4452	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	10,12
4453	Secteur public – autres EPST et Universités	11,35
4454	Secteur privé	46,64
22/ Animaux morts pour TP		Tarif/animal
4459	Laboratoire CNRS	1,00
4460	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	1,00
4461	Secteur public – autres EPST et Universités	1,20
4462	Secteur privé	4,80
23/ Souris de réforme		Tarif/animal
6041	Laboratoire CNRS	4,61
6042	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	4,61
6043	Secteur public – autres EPST et Universités	5,16
6044	Secteur privé	11,47
24/ Rat de réforme		Tarif/animal
6045	Laboratoire CNRS	6,92

6046	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	6,92
6047	Secteur public – autres EPST et Universités	7,75
6048	Secteur privé	17,31
25/ Vente animaux OGM		Tarif/animal
4463	Laboratoire CNRS	373,05
4464	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	373,05
4465	Secteur public – autres EPST et Universités	417,816
4466	Secteur privé	829,52
26/ Génotypage		Tarif/test
4467	Laboratoire CNRS	6,84
4468	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	6,84
4469	Secteur public – autres EPST et Universités	7,66
4470	Secteur privé	14,74
II - ZONES CONVENTIONNELLES : 1er, 2è, 3è, 4è et 5ème ETAGES		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2 (370 cm²)		Tarif/cage/semaine
4474	Laboratoire CNRS	1,81
4475	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	1,81
4476	Secteur public – autres EPST et Universités	2,03
4478	Secteur privé	7,71
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4479	Laboratoire CNRS	3,98
4480	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	3,98
4481	Secteur public – autres EPST et Universités	4,46
4482	Secteur privé	16,66
3/ Cages type 4 ZC5 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4483	Laboratoire CNRS	8,87
4484	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	8,87
4485	Secteur public – autres EPST et Universités	9,93
4486	Secteur privé	37,86
4/ Cages type 4 ZC4 (1600 cm²)		Tarif/cage/semaine
6589	Laboratoire CNRS	7,96
6590	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	7,96
6591	Secteur public – autres EPST et Universités	8,92
6592	Secteur privé	31,11
5/ Hamster doré ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4487	Laboratoire CNRS	5,48
4488	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	5,48
4489	Secteur public – autres EPST et Universités	6,13
4490	Secteur privé	22,91
6/ Hamster doré = 4 semaines		Tarif/animal

4491	Laboratoire CNRS	6,80
4492	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	6,80
4493	Secteur public – autres EPST et Universités	7,62
4494	Secteur privé	28,46
7/ Hamster doré = 5 semaines		Tarif/animal
4495	Laboratoire CNRS	8,13
4496	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	8,13
4497	Secteur public – autres EPST et Universités	9,11
4498	Secteur privé	34,02
8/ Hamster doré = 6 semaines		Tarif/animal
4499	Laboratoire CNRS	9,46
4500	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	9,46
4501	Secteur public – autres EPST et Universités	10,60
4502	Secteur privé	39,57
9/ Hamster doré = 7 semaines		Tarif/animal
4503	Laboratoire CNRS	10,78
4504	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	10,78
4505	Secteur public – autres EPST et Universités	12,08
4506	Secteur privé	45,12
10/ Hamster doré = 8 semaines		Tarif/animal
4507	Laboratoire CNRS	12,11
4508	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	12,11
4509	Secteur public – autres EPST et Universités	13,57
4510	Secteur privé	50,68
11/ Hamster doré = 9 semaines		Tarif/animal
4511	Laboratoire CNRS	13,44
4512	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	13,44
4513	Secteur public – autres EPST et Universités	15,05
4514	Secteur privé	56,23
12/ Hamster doré femelle gestante		Tarif/animal
4515	Laboratoire CNRS	41,81
4516	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	41,81
4517	Secteur public – autres EPST et Universités	46,83
4518	Secteur privé	174,94
13/ Hamster Siberien ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4519	Laboratoire CNRS	3,98
4520	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	3,98
4521	Secteur public – autres EPST et Universités	4,46
4522	Secteur privé	16,95
14/ Hamster Siberien = 4 semaines		Tarif/animal

4523	Laboratoire CNRS	4,89
4524	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	4,89
4525	Secteur public – autres EPST et Universités	5,47
4526	Secteur privé	20,81
15/ Hamster Siberien = 5 semaines		Tarif/animal
4527	Laboratoire CNRS	5,79
4528	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	5,79
4529	Secteur public – autres EPST et Universités	6,49
4530	Secteur privé	24,66
16/ Hamster Siberien = 6 semaines		Tarif/animal
4531	Laboratoire CNRS	6,7
4532	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	6,7
4533	Secteur public – autres EPST et Universités	7,50
4534	Secteur privé	28,51
17/ Hamster Siberien = 7 semaines		Tarif/animal
4535	Laboratoire CNRS	7,6
4536	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	7,6
4537	Secteur public – autres EPST et Universités	8,51
4538	Secteur privé	32,36
18/ Hamster Siberien = 8 semaines		Tarif/animal
4539	Laboratoire CNRS	8,51
4540	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	8,51
4541	Secteur public – autres EPST et Universités	9,53
4542	Secteur privé	36,22
19/ Hamster Siberien = 9 semaines		Tarif/animal
4543	Laboratoire CNRS	9,41
4544	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	9,41
4545	Secteur public – autres EPST et Universités	10,54
4546	Secteur privé	40,07
20/ Hamster Siberien femelle gestante		Tarif/animal
4547	Laboratoire CNRS	19,01
4549	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	19,01
4550	Secteur public – autres EPST et Universités	21,29
4551	Secteur privé	80,91
21/ Arvicanthis ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4552	Laboratoire CNRS	7,30
4553	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	7,30
4554	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
4555	Secteur privé	30,54
22/ Arvicanthis = 4 semaines		Tarif/animal

4556	Laboratoire CNRS	11,28
4557	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	11,28
4558	Secteur public – autres EPST et Universités	12,64
4559	Secteur privé	47,21
23/ Arvicantis = 5 semaines		Tarif/animal
4560	Laboratoire CNRS	15,26
4561	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	15,26
4562	Secteur public – autres EPST et Universités	17,10
4563	Secteur privé	63,87
24/ Arvicantis = 6 semaines		Tarif/animal
4564	Laboratoire CNRS	19,25
4567	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	19,25
4568	Secteur public – autres EPST et Universités	21,56
4569	Secteur privé	80,53
25/ Arvicantis = 7 semaines		Tarif/animal
4571	Laboratoire CNRS	23,23
4572	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	23,23
4573	Secteur public – autres EPST et Universités	26,02
4574	Secteur privé	97,19
26/ Arvicantis = 8 semaines		Tarif/animal
4575	Laboratoire CNRS	27,21
4576	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	27,21
4577	Secteur public – autres EPST et Universités	30,48
4578	Secteur privé	113,85
27/ Arvicantis = 9 semaines		Tarif/animal
4579	Laboratoire CNRS	31,19
4580	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	31,19
4581	Secteur public – autres EPST et Universités	34,94
4582	Secteur privé	130,51
28/ Arvicantis femelle gestante		Tarif/animal
4583	Laboratoire CNRS	43,80
4584	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	43,80
4585	Secteur public – autres EPST et Universités	49,06
4586	Secteur privé	183,27
29/ Hamster Europe ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4587	Laboratoire CNRS	7,30
4588	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	7,30
4589	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
4590	Secteur privé	30,54
30/ Hamster Europe = 4 semaines		Tarif/animal

4591	Laboratoire CNRS	11,28
4592	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	11,28
4593	Secteur public – autres EPST et Universités	12,64
4594	Secteur privé	47,21
31/ Hamster Europe = 5 semaines		Tarif/animal
4595	Laboratoire CNRS	15,26
4596	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	15,26
4597	Secteur public – autres EPST et Universités	17,1
4598	Secteur privé	63,87
32/ Hamster Europe = 6 semaines		Tarif/animal
4599	Laboratoire CNRS	19,25
4600	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	19,25
4601	Secteur public – autres EPST et Universités	21,56
4602	Secteur privé	80,53
33/ Hamster Europe = 7 semaines		Tarif/animal
4603	Laboratoire CNRS	23,23
4604	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	23,23
4605	Secteur public – autres EPST et Universités	26,02
4606	Secteur privé	97,19
34/ Hamster Europe = 8 semaines		Tarif/animal
4607	Laboratoire CNRS	27,21
4608	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	27,21
4609	Secteur public – autres EPST et Universités	30,48
4610	Secteur privé	113,85
35/ Hamster Europe = 9 semaines		Tarif/animal
4611	Laboratoire CNRS	31,19
4612	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	31,19
4613	Secteur public – autres EPST et Universités	34,93
4614	Secteur privé	130,51
36/ Hamster Europe femelle gestante		Tarif/animal
4615	Laboratoire CNRS	43,80
4616	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	43,80
4617	Secteur public – autres EPST et Universités	49,06
4618	Secteur privé	174,94
37 /psammomys≤ 3 semaines		Tarif/animal
8057	Laboratoire CNRS	32,63
8058	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	32,63
8060	Secteur public – autres EPST et Universités	36,55
8061	Secteur privé	138,98
38 /psammomys = 4 semaines		

8062	Laboratoire CNRS	41,53
8063	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	41,53
8064	Secteur public – autres EPST et Universités	46,52
8065	Secteur privé	148,95
39 /psammomys = 5 semaines		
8066	Laboratoire CNRS	50,43
8067	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	50,43
8068	Secteur public – autres EPST et Universités	56,49
8069	Secteur privé	158,91
40 /psammomys = 6 semaines		
8070	Laboratoire CNRS	59,33
8071	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	59,33
8072	Secteur public – autres EPST et Universités	66,45
8073	Secteur privé	168,88
41 /psammomys = 7 semaines		
8074	Laboratoire CNRS	68,23
8075	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	68,23
8076	Secteur public – autres EPST et Universités	76,42
8077	Secteur privé	178,85
42 /psammomys = 8 semaines		
8078	Laboratoire CNRS	77,13
8079	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	77,13
8080	Secteur public – autres EPST et Universités	86,39
8081	Secteur privé	188,82
43 /psammomys = 9 semaines		
8082	Laboratoire CNRS	86,03
8083	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	86,03
8084	Secteur public – autres EPST et Universités	96,36
8085	Secteur privé	198,79
44/ psammomys femelle gestante		Tarif/animal
8086	Laboratoire CNRS	93,93
8087	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	93,93
8088	Secteur public – autres EPST et Universités	105,20
8089	Secteur privé	397,98
45/ Hamsters dorés de réforme		Tarif/animal
6049	Laboratoire CNRS	5,48
6050	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	5,48
6051	Secteur public – autres EPST et Universités	32,63
6052	Secteur privé	22,91
46/ Hamsters sibériens de réforme		Tarif/animal

6053	Laboratoire CNRS	3,98
6054	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	3,98
6055	Secteur public – autres EPST et Universités	4,46
6056	Secteur privé	16,95
47/ Arvicanthis de réforme		Tarif/animal
6057	Laboratoire CNRS	7,30
6058	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	7,30
6059	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
6060	Secteur privé	30,54
48/ Hamsters d'Europe de réforme		Tarif/animal
6061	Laboratoire CNRS	7,30
6062	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	7,30
6063	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
6064	Secteur privé	30,54
49/ Psammomys de réforme		Tarif/animal
6061	Laboratoire CNRS	32,63
6062	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	32,63
6063	Secteur public – autres EPST et Universités	36,55
6064	Secteur privé	138,98
III - ZONES CONVENTIONNELLES : surcoût pièces expérimentales		
Nature des prestations		Tarif HT€
1/ Location Actimétrie 1er étage		Tarif/cage/semaine
4643	Laboratoire CNRS	0,51
4644	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	0,51
4645	Secteur public – autres EPST et Universités	0,57
4646	Secteur privé	2,61
2/ Location Actimétrie 5e étage		Tarif/cage/semaine
4619	Laboratoire CNRS	1,40
4620	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	1,40
4621	Secteur public – autres EPST et Universités	1,56
4622	Secteur privé	3,16
3/ Location Sommeil		Tarif/cage/semaine
6541	Laboratoire CNRS	3,84
6542	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	3,84
6543	Secteur public – autres EPST et Universités	4,30
6544	Secteur privé	16,86
4/ Location Salle d'autopsie		Tarif/jour
4623	Laboratoire CNRS	23,20
4624	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	23,20
4625	Secteur public – autres EPST et Universités	25,98
4626	Secteur privé	65,06

5/ Location Salle de chirurgie 1er 3è 4è 5è		Tarif/heure
4627	Laboratoire CNRS	2,00
4628	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	2,00
4629	Secteur public – autres EPST et Universités	2,24
4630	Secteur privé	9,86
IV - TOUTES ZONES : mise à disposition de personnel		
Nature des prestations		Tarif HT€
1/ Travaux d'exécution		Tarif/heure
6581	Laboratoire CNRS	9,67
6582	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	9,67
6583	Secteur public – autres EPST et Universités	10,83
6584	Secteur privé	26,69
2/ Travaux d'études et de conception		Tarif/heure
6585	Laboratoire CNRS	11,00
6586	Université de Strasbourg/ Fondation Université de Strasbourg/USIAS	11,00
6587	Secteur public – autres EPST et Universités	12,32
6588	Secteur privé	30,35

Tarification forfait utilisation Tomographe à Rayons X

IMFT-UMR5502

tarifs 2019

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 1	68,00€ HT

Fédération FERMAT

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 2	360,00 €

tarif académique

Cout personnel scientifique pour 2 heures : 100,00HT

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 3	700,00€HT

secteur privé

Tarification forfait utilisation Tomographe à Rayons X

IMFT-UMR5502

tarifs 2019

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 1	68,00€ HT

Fédération FERMAT

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 2	360,00 €

tarif académique

Cout personnel scientifique pour 2 heures : 100,00HT

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 3	700,00€HT

secteur privé

DEC192780DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES, dont la directrice est Mme Martine MAIBECHE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7618.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 28 membres :

- 5 membre(s) de droit : la directrice et les quatre directeur-adjoints
- 14 membres élu.e.s dont :
 - 6 élu.e.s dans le collège ITA (+ 6 suppléant.e.s)
 - 6 élu.e.s dans le collège C/EC, post-doctorant.e.s (+ 6 suppléant.e.s)
- 2 élu.e.s dans le collège doctorant.e.s (+ 2 suppléant.e.s)
- 9 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC191103DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques - CETOBAC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques - CETOBAC, dont le directeur est M. Marc AYMES ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8032.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 4 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, permanent.e.s et non permanent.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192730DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8011 intitulée Sciences, éthique, société

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR8011 intitulée Sciences, éthique, société, dont la directrice est Mme Anouk BARBEROUSSE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 2 membres de droit : la directrice et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dans le collège C/EC
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192838DR04

Décision portant désignation des membres du conseil de service et prorogation de la durée de leur mandat pour la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Le président – directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC173104DR04 du 1^{er} décembre 2017 portant désignation des membres du conseil de service et de la durée de leur mandat pour la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Décide :

Article 1. La composition du conseil de service de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette est la suivante :

1) Membres de droit

Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale, présidente
Adjoint(e) à la déléguée régionale, vice-président(e)

2) Membres désignés par la déléguée régionale

Titulaires

Emilie BOUVIER
Juliette GUERIN

Suppléants

Eric LECOMPTE
Guy MORALY

3) Membres élus par les personnels

Titulaires

Christelle LIEVIN
Ronan MACANJO
Steven TINPE
Dorothee WACK

Suppléant

Guy BELIZON

CNRS

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr



Article 2. La durée du mandat du conseil de service est prorogée de 7 mois à compter du 01/12/2019 soit jusqu'au 30/06/2020.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 novembre 2019

Pour le président – directeur général et par délégation,
Marie-Hélène PAPIILLON
Déléguée régionale



DEC173082DIST

Décision portant modification de l'unité mixte de service n°3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision portant création de l'unité mixte de service n° 3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis de la directrice par intérim de la Direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :**Article 1: l'article 1 de la décision DEC133492DIST est modifié comme suit**

L'unité mixte de service (UMS) n°3668 intitulée *Centre pour la communication scientifique et directe* est modifiée à compter du 1^{er} janvier 2018 sous réserve de la mise en œuvre de l'avenant correspondant à la convention de création.

Institut de rattachement : Direction de l'information scientifique et technique

Délégation : Délégation Rhône-Auvergne (DR07)

Etablissements partenaires : INRIA, Université de Lyon, INRA

Section d'évaluation : CID 50

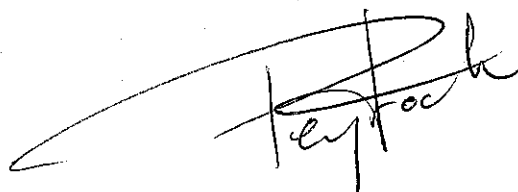
Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22.12.2017**

La présidente

Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC192748DR08

Décision modifiant la décision n° DEC182068DR08 du 13 juillet 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON ;

Vu la décision DEC121494DR08 du 23 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7261, intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 03 octobre 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} Composition

L'article 1 de la décision n° DEC182068DR08 du 13 juillet 2018, est modifiée comme suit :

Membres élus :

- Collège : doctorants-post doctorants-ATER
 - Florent FIGON titulaire, Sophie VAN MEYEL suppléante
 - Alexandra CERQUEIRA DE ARAUJO titulaire, Lorène MARCHAL suppléante

CNRS

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

3E avenue de la Recherche Scientifique CS 10065

45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00

www.dr8.cnrs.fr

Article 2 Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 octobre 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192862DR08

Décision modifiant la décision DEC181876DR08 du 12 juin 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de renouvellement de l'unité UMR7267, intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI, dont le directeur est M. Jean-Marie BERJEAUD ;

Vu la décision DEC120899DR08 du 22 février 2012 portant création de d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7267, intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 9 octobre 2019.

DECIDE

Article 1^{er} Composition

L'article 1 de la décision n° DEC181876DR08 du 12 juin 2018 est modifié comme suit :

Membres élus :

- Collège : Doctorant
 - Florine ESCALE

Membres nommés

- Collège Doctorant
 - Cybèle PRIGOT

Article 2 Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 7 novembre 2019

Pour le Président - Directeur Général
Et par délégation
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192871DR08

Décision portant composition du comité paritaire de gestion du restaurant CNRS d'Orléans - Délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes**LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,**

Vu la circulaire n° 022002DRH du 17 décembre portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables aux restaurant administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 02003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration sociale ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision n° DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08)

Vu la décision n° DEC160215DR08 portant création et composition du comité de gestion du restaurant CNRS d'Orléans au sein de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes.

Vu les résultats du scrutin qui a eu lieu le 20 septembre 2019.

DECIDE :**Article 1^{er}: Composition****Membre de droit**

Ludovic HAMON, Délégué régional, Président

Membres élus en qualité de représentants des usagers**Titulaires**

Florence ROYER,
Delphine BOUCHER
Louis HENNET
Nadège HERVOUET
Olivier VOISIN
Françoise LE QUERE



Suppléants

Marie-Christine HENRY
Béatrice VALLEE
Amaël CAILLARD
Alexandre DHJET
Marie-France GRESPIER

Membres nommés représentants l'administration

Titulaires

Marion BLIN
Marie BOURAOUI
Virginie DUFAUT
Séverine MOUSSET
Nolwenn POUZET
Thierry ARTUSO

Suppléants

Isabelle PRUD'HOMME
Damien MONCOQ
Pascal TOUTIN
Corinne DELHAYE

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 7 novembre 2019

Pour le Président – Directeur Général
et par délégation
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC192746DR08

Décision portant nomination de Nicolas NAUD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Jean-Marc BERJEAUD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas NAUD, technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7267 à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 2

Cette décision annule et remplace la décision DEC182658DR08 du 4 octobre 2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 18 octobre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Marie BERJEAUD



DEC192842DR08

Décision portant nomination de M. Jérôme BILLOUE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologie - GREMAN

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7347, intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN), dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

Vu la décision DEC183090INSIS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle LAFFEZ directrice par intérim de l'unité UMR7347, intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme BILLOUE, Maître de conférence, est nommée chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7347 GREMAN à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 5 novembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Isabelle LAFFEZ



DEC192868SGCN

Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50) du Comité national de la recherche scientifique comme unique instance d'évaluation

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 25 ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S),

DÉCIDE :

Article 1^{er} - Sont rattachés à la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50), en vue de leur évaluation unique par cette instance, les chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Matricule	Code unité	Délégation régionale unité
BARRA-MARTRECHARD Séverine	10410	UMR8214	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette
CAVARD Catherine	1763	INS1630	16 - Paris Michel-Ange
COMETS Marie-Pierre	8824	EXT1600	16 - Paris Michel-Ange
CORTIJO Elsa	10507	UMR8212	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette
GALAN Jean-Marc	5697	UPR2000	05 - Île-de-France Meudon
KITZMANN Magali	27247	UMR9002	13 - Occitanie Est
REY-CUILLE Marie-Anne	1731	UMS3633	01 - Île-de-France Villejuif
VOILLEY Nicolas	41113	EXT200	20 - Côte d'Azur
ZELISZEWSKI Dominique	1619	UMR8104	01 - Île-de-France Villejuif
STAHL Guillaume	30315	SNC59	14 - Occitanie Ouest

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2018

*Pour le président-directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Alain Schuhl*



DEC192866SGCN

Décision relative au changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu l'avis des sections concernées du Comité national de la recherche scientifique émis lors de la session de printemps 2019 ;

Sur la proposition des directeurs d'institut concernés,

DÉCIDE :

Article 1^{er} - La section d'évaluation des chercheurs listés ci-dessous est modifiée comme suit :

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation régionale unité
ACERBI Fabio	38417	UMR8167	35	32	02 - Paris-Centre
ALLIO Francine	23933	UMR7306	33	38	12 - Provence et Corse
BOEGLIN Christine	21111	UMR7504	5	3	10 - Alsace
BONNET Fanny	15039	UMR8207	14	11	18 - Hauts-de-France
GALANO Jean-Marie	27480	UMR5247	16	12	13 - Occitanie Est
MARNIEROS Stefanos	10558	UMR8609	3	1	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette
POULIN Lionel	45921	UMR8204	27	24	18 - Hauts-de-France

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2019

*Pour le président-directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Alain Schuhl*



DEC192896SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 1 : « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège B2

Section 3 : « Matière condensée : structures et propriétés électroniques »

1 - Sièges - Collège A1

Section 4 : « Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds »

1 - Sièges - Collège A2

Section 6 : « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations »

1 - Sièges - Collège B2



Section 8 : « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique »

2 - Sièges - Collège B2

Section 9 : « Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique »

1 - Siège - Collège B1

Section 16 : « Chimie et vivant »

1 - Siège - Collège A2

Section 23 : « Biologie végétale intégrative »

1 - Siège - Collège C

Section 28 : « Pharmacologie ingénierie et technologies pour la santé imagerie biomédicale »

1 - Siège - Collège A2

1 - Siège - Collège C

Section 31 : « Hommes et milieux : évolution, interactions »

1 - Siège - Collège B2

Section 32 : « Mondes anciens et médiévaux »

1 - Siège - Collège B1

1 - Siège - Collège C

Section 35 : « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »

1 - Siège - Collège B2

Section 38 : « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines »

1 - Siège - Collège A1

Section 39 : « Espaces, territoires et sociétés »

1 - Siège - Collège B2

Section 40 : « Politique, pouvoir, organisation »

1 - Siège - Collège B2

Commission interdisciplinaire 50 : Gestion de la recherche »

1 - Siège - Collège C

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

2 - Sièges - Collège A

1 - Siège - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

2 - Sièges - Collège B

Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **13 JANVIER 2020 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- n pour les sections : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- n pour les commissions interdisciplinaires : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation.

Fait à Paris, le 13-NOVEMBRE-2019

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Novembre 2019
ISSN 1148-4853

